



# PLAN COLLÈGE 2050



# SOMMAIRE

<b>PARTIE 1 : POURQUOI BÂTIR UN PLAN « COLLÈGE 2050 » ?</b>	<b>7</b>
• Les années collège : une période déterminante pour la construction de l'enfant	8
• Le collège : définition et organisation	10
• Une période charnière pour la collectivité départementale	12
<b>PARTIE 2 : ÉTAT DES LIEUX EN DEUX-SÈVRES</b>	<b>15</b>
• Les collèges publics en Deux-Sèvres : implantations et caractéristiques	16
• Les évolutions démographiques de la population collégienne 2022-2032	20
<b>PARTIE 3 : LA PROSPECTIVE COLLÈGE 2050</b>	<b>31</b>
• Méthodologie générale : concertations, expertises, restitutions	32
• L'enjeu éducatif : la vision de l'Éducation nationale sur le collège de demain	34
• L'enjeu numérique : la technologie au service de la pédagogie et de la vie scolaire	36
• L'enjeu alimentaire : la production locale et la transformation au service de la qualité	38
• L'enjeu sanitaire : l'avenir de la détection, du suivi et de la prévention des collégiens	40
• L'enjeu inclusion : l'intégration de tous les enfants au collège	42
• L'enjeu sociétal : les fonctions attendues du collège de demain	44
• L'enjeu territorial : les coopérations locales envisageables et nécessaires	46
• L'enjeu bâtementaire : l'architecture au service de la qualité de vie et de la sobriété	48
• L'enjeu mobilité : les conditions d'accès des collégiens au collège	50
<b>PARTIE 4 : UNE RÉFLEXION À L'ÉCHELLE DES TERRITOIRES</b>	<b>53</b>
• Méthodologie générale : de la consultation à l'engagement des parties prenantes	54
• Enjeux et projections territoriales : une responsabilité collective	55
• Le Bocage Bressuirais	57
• Le Thouarsais et l'Airvaudais	58
• La Gâtine	59
• Le Niortais et le Saint-Maixentais	60
• Le Mellois	61
<b>CONCLUSION</b>	<b>63</b>
<b>ANNEXES</b>	

Madame la Présidente du Conseil départemental s'engage avec conviction et volontarisme pour imaginer, au travers d'une large concertation, le « Collège de demain ».

L'École du futur doit se construire au travers d'un partage d'analyses, d'idées, d'objectifs pour contribuer à la dynamisation et à l'attractivité des territoires dans un cadre de mixité scolaire et d'exigence de qualité pédagogique et éducative.

Nous partageons une ambition d'excellence, d'égalité des chances et de bien-être pour nos élèves. Offrir aux futurs collégiens des espaces adaptés à leurs besoins et à ceux des équipes pédagogiques contribuera à créer les conditions d'un climat propice aux apprentissages et à la construction de parcours de réussite.

S'inscrire dans une démarche écoresponsable en imaginant le « Collège 2050 », ouvert sur son territoire, favorisera l'apprentissage de la citoyenneté au travers de l'éducation au développement durable et de la possibilité d'un travail partenarial renforcé, notamment avec les familles.

Faire vivre les Valeurs de l'École dans des parcours de réussite construits de la maternelle à l'enseignement supérieur est le fondement de notre action commune. Le plan « Collège 2050 », en mettant en synergie l'intelligence collective des acteurs, sera un levier d'ouverture du champ des possibles pour chacun de nos collégiens.

**Véronique GUGGIARI**

Inspectrice d'académie, directrice des services départementaux de l'Éducation nationale des Deux-Sèvres.

Une réflexion d'ampleur est aujourd'hui ouverte sur le « collège de demain » afin de formaliser une politique tant ambitieuse que volontariste de par la diversité des dimensions inscrites au Plan « collège 2050 ».

En effet, afin d'accompagner les collégiens sur le chemin de la réussite, le Département souhaite améliorer les conditions d'accueil des élèves, par la modernisation des bâtiments et espaces extérieurs, en confortant les conditions d'apprentissage, en permettant à chaque jeune d'accéder à une alimentation de qualité, et en facilitant le parcours de l'élève.

Cette priorité départementale se caractérise par une mobilisation collective des élus départementaux, des services de la collectivité, de l'Éducation nationale, des élus locaux, des parents d'élèves et de tous ceux qui participent à l'accompagnement des collégiens.

À ce stade, de nombreuses réflexions sont ouvertes : des groupes de travail vont se mettre en place pour débattre et partager les visions et attentes de chaque acteur concernant le ou les modèles retenus pour le « collège de demain ».

Le Plan « Collège 2050 » est avant tout une méthodologie.

Il ouvre la voie à une large concertation qui vise à la fois à dresser le cadre général de l'ambition collective et à donner aux élus des territoires et du Département les outils nécessaires à l'élaboration d'une vision partagée.

Je suis particulièrement heureuse de conduire cette démarche avec l'ensemble des élus, professionnels et familles des Deux-Sèvres, car je suis convaincue que collectivement nous saurons construire pour nos jeunes une nouvelle offre moderne et de qualité.

Bâtir le Plan « Collège 2050 », c'est résolument faire le pari de la jeunesse pour les Deux-Sèvres.

**Coralie DENOUES**

Présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres

**PARTIE**  
**01**



**POURQUOI  
BÂTIR UN PLAN  
« COLLÈGE 2050 » ?**

## Les années collège : une période déterminante pour la construction de l'enfant

---

De 11 à 15 ans, les « années collège » couvrent la période de la préadolescence et l'adolescence marquée par le tournant pubertaire, un projet d'autonomisation, et des transformations physiques et psychologiques majeures. Elles ouvrent ainsi des questions spécifiques en matière de santé, mentale et physique. Cette période du développement entraîne presque systématiquement une modification des relations avec la famille et entre jeunes, ainsi qu'envers toute forme d'autorité.

Au niveau scolaire, ces années sont également marquées par le rapport aux études, préparant certaines prédispositions ou décrochages, alors que des enjeux d'orientation scolaire et professionnelle majeurs se profilent en fin de cycle.

L'adolescence est ce moment délicat et sensible où l'enfant s'engage par un chemin qui peut lui être soit profitable, soit préjudiciable, vers l'adolescent qu'il devient, et aussi l'adulte qu'il sera. Cette phase du développement constitue un carrefour qui doit mobiliser l'attention des pouvoirs publics.

En effet, les spécialistes s'accordent à considérer qu'entre 11 et 15 ans, les cartes déterminantes des premières années de la vie peuvent se rebattre et réorienter la trajectoire adolescente selon une dynamique qui peut être vertueuse ou néfaste.

Les bouleversements tant physiques que psychiques accaparent l'adolescent du fait de l'impact de ces changements sur sa personne : la disponibilité pour les apprentissages n'est pas

acquise... Tout adolescent traverse ainsi une période de « fléchissement scolaire », le plus souvent transitoire, fluctuant au gré des interventions et sermones des adultes. Les conséquences en seront variables, dépendant tant de la tolérance de l'environnement que des acquis constitués dans l'enfance.

C'est dire combien les conditions de cette « traversée » sont un enjeu pour des politiques publiques coordonnées : politiques sociales, familiales, éducatives, de santé et santé mentale, de protection et de sécurité publique.

Le collège est un lieu de découvertes, de connaissances, de socialités, d'identifications aux autres, mais aussi l'espace de différentes formes de violence, entre préadolescents et entre adultes et élèves.

Car l'adolescence est l'âge des implosions, des explosions, d'une réactivité à fleur de peau, associé à un besoin de reconnaissance, y compris

dans « le groupe », au risque d'emprise, parfois. Elle est aussi marquée par une forte sensibilité à la justice, à la solidarité, et par une aspiration à s'engager pour des causes.

Par-delà l'école ou la famille, la préadolescence cherche des espaces d'expansion de liberté et d'extériorité, dans tous les sens du terme : sortir de la maison et de ses règles, sortir de l'école et du programme.

Les préadolescents aspirent à ce que la performance scolaire ne recouvre pas « tout ». Activités hors programme y compris dans les murs de l'école, temps et lieux tiers ludiques, culturels, écologiques, technologiques, accessibles à tous, permettent à l'adolescent en collectif de se redécouvrir dans d'autres relations, espaces et expériences.

Cela permet aussi aux jeunes de prendre la mesure du monde qu'ils devront affronter en pleine responsabilité d'ici quelques années.

# Le collège : définition et organisation

Le collège accueille sans examen de passage tous les élèves à la fin de l'école primaire. Il permet de les scolariser dans un cadre unique.

La scolarité au collège comporte quatre années.

La scolarité obligatoire est organisée en cycles de trois ans, qui donnent le temps nécessaire pour mieux apprendre. Au collège la sixième est la dernière année du cycle 3, les autres niveaux constituent le cycle 4.

## **6<sup>e</sup> : dernière année du cycle 3, cycle de consolidation**

La classe de 6<sup>e</sup> doit permettre aux élèves de s'adapter à l'organisation et au cadre de vie du collège, ainsi que d'assurer la continuité des apprentissages entrepris dans les deux premières années du cycle dans les classes de CM1 et de CM2.

Une attention particulière est portée à l'accueil des élèves et à leur adaptation à l'enseignement secondaire.

## **5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> : le cycle 4, cycle des approfondissements**

L'objectif est de permettre aux élèves de développer des compétences dans les différentes disciplines et dans les parcours transversaux.

Une attention particulière est portée à l'élaboration du projet d'orientation des élèves, dans le cadre du parcours Avenir.

Le parcours éducatif de santé, le parcours d'éducation artistique et culturelle et le parcours citoyen offrent aux élèves, adolescents qui vivent un nouveau rapport à eux-mêmes et aux autres, un cadre permettant de construire dans un climat de confiance des compétences indispensables devant l'abondance des nouveaux savoirs et des nouvelles technologies, notamment numériques. Ils devront pouvoir aborder des situations interdisciplinaires avec une pensée personnelle et créative tout en respectant les normes qui s'inscrivent dans une culture commune.

À la fin de l'année de 3<sup>e</sup>, les élèves présentent le diplôme national du brevet et ils peuvent s'orienter vers :

- une classe de seconde en lycée général et technologique ;
- une classe de seconde professionnelle ou une première année de préparation au certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

L'affectation dépend de la suite de la formation : lycée général et technologique, lycée polyvalent, lycée professionnel, centre de formation par l'apprentissage, etc. Le livret scolaire de l'élève peut être déterminant pour cette affectation.

## QUI FAIT QUOI AU COLLÈGE ?

→ L'équipe de direction est constituée du chef d'établissement, le principal, d'un adjoint gestionnaire, et, en fonction de la taille du collège, d'un principal adjoint.

Le ou les conseillers principaux d'éducation lui sont étroitement associés.

→ Le conseil d'administration dont le nombre de membres dépend de la taille du collège est composé de représentants du personnel de l'établissement, de représentants des parents d'élèves et des élèves et de représentants des collectivités territoriales, de l'administration de l'établissement et de personnalités qualifiées.

Le conseil d'administration règle, par ses délibérations, les affaires de l'établissement et fixe notamment le projet d'établissement, les règles d'organisation et le budget.

→ Le conseil pédagogique est consulté notamment sur l'organisation et la coordination des enseignements, ainsi que sur l'évaluation des acquis scolaires des élèves. Il prépare la partie pédagogique du projet d'établissement.

→ Le conseil école-collège associe un collège public et les écoles publiques de son secteur de recrutement afin de contribuer à améliorer la continuité pédagogique et éducative entre l'école et le collège.

→ Le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté contribue à l'éducation à la citoyenneté, prépare le

plan de prévention de la violence, propose des actions pour aider les parents en difficulté et lutter contre l'exclusion et définit un programme d'éducation à la santé et à la sexualité et de prévention des comportements à risques.

→ Le conseil de la vie collégienne se compose de représentants des élèves, d'au moins deux représentants des personnels, dont un personnel enseignant, et d'au moins un représentant des parents d'élèves. Il constitue une instance de dialogue et d'échanges. Il formule des propositions notamment sur la mise en œuvre du parcours Avenir, du parcours citoyen, du parcours éducatif de santé et du parcours d'éducation artistique et culturelle.

## RESSOURCES FINANCIÈRES ET GESTION

Les collèges sont financièrement autonomes. Le Département a la charge de la rémunération des personnels techniciens, ouvriers et de service. Il verse une subvention de fonctionnement pour les collèges, sous la forme de Dotation Globale de Fonctionnement calculée en fonction du nombre d'élèves et des coûts de viabilisation des établissements. L'État assure la rémunération du personnel autre que technicien, ouvrier et de service et de certaines dépenses pédagogiques. Les collèges ont leur propre budget, voté par le conseil d'administration et contrôlé par la collectivité territoriale, l'académie et le préfet. L'agent comptable et le chef d'établissement sont responsables de l'exécution du budget.

## Une période charnière pour la collectivité départementale

---

En tant que propriétaire ou affectataire des bâtiments mis à disposition de l'Éducation Nationale, le Département construit, entretient, rénove et modernise les 36 collèges publics des Deux-Sèvres.

À ce titre, il engage en moyenne 8 millions d'euros chaque année dans des travaux de sécurité, d'accessibilité, de réparation et d'amélioration et procède au renouvellement régulier des équipements mis à disposition (cuisine, informatique, mobilier...). Il conduit par ailleurs des opérations de plus grande ampleur, de type restructuration et extension, afin de faire face aux besoins nouveaux liés à la croissance de certains établissements ou à l'amélioration de certaines fonctionnalités.

Courant 2022, deux événements sont venus infléchir la stratégie d'investissement jusque-là mise en œuvre, conduisant le Département à envisager une nouvelle approche de sa politique bâtiminaire.

D'une part, la publication du « décret tertiaire » en 2019, complétée par celui du 1<sup>er</sup> mars 2022 impose aux collectivités territoriales d'atteindre

un objectif de zéro émission carbone à l'horizon 2050.

D'autre part, l'inflation du coût des énergies fossiles liée au déclenchement du conflit en Ukraine a entraîné une augmentation historique des dépenses de viabilisation des établissements, principalement en matière d'électricité et de chauffage. Ces deux éléments constituent cette période charnière qui a conduit le Département à réaliser un diagnostic technique et énergétique de l'ensemble des collèges.

Achevé à l'automne 2022, celui-ci a révélé une vétusté quasi généralisée des bâtiments provoquant une surconsommation structurelle des fluides principalement carbonés, que seuls les changements de pratiques ne sauraient corriger.

La conclusion de cet audit indique donc que des actions correctives lourdes doivent être mises en œuvre dans l'ensemble des collèges, à l'exception de celui de Bressuire qui bénéficie de sa reconstruction en 2019.

Dès lors, compte-tenu de l'ampleur des travaux nécessaires pour une remise à niveau technique et éner-

gétique globale, estimée autour de 250 millions d'euros, le Département a considéré qu'il fallait saisir cette occasion pour requestionner l'ensemble des sujets avant d'engager la programmation des investissements. Dans cet esprit, les trois opérations de restructuration qui avaient été engagées en 2021 (Niort Ph. Commynes, Niort G. Philippe et Melle Le Pinier) ont été décalées de quelques mois afin de les compléter par des travaux permettant de répondre encore mieux aux nouvelles exigences en matière de performance thermique.

Ainsi, à l'issue de ces travaux, 4 collèges seront totalement en phase avec le décret tertiaire, tandis que 32 seraient potentiellement en attente d'une programmation de travaux.

Afin de conforter ces éléments d'analyse et pour ne pas limiter sa réflexion à la stricte considération technique, le Département a engagé une étude démographique sur l'évolution des cohortes de collégiens sur la période 2022-2032.

L'analyse de cette étude montre une forte érosion du nombre de collégiens, de l'ordre de 12 %, pour atteindre un volume projeté d'élèves à 11 916 collégiens contre 13 542 cette année.

Cette chute démographique, non homogène sur le territoire, renforce le constat de surcapacité des locaux dans la majorité des collèges, à l'exception de ceux implantés dans l'agglomération niortaise et de ceux de Bressuire et Moncoutant.

Dès lors, au regard de ces constats, complétés par d'autres indicateurs, le Département a considéré qu'il fallait mener une très large concertation réunissant l'ensemble des parties prenantes à la thématique des collèges.

L'objectif de cette concertation, nommée « Collège 2050 » est de définir collectivement une stratégie partagée de redéfinition de l'offre en Deux-Sèvres, tant dans ses dimensions pédagogiques et éducatives que dans ses caractéristiques techniques et géographiques.

Ces travaux vont permettre ensuite à chaque territoire de se saisir des différents enjeux pour élaborer une ou plusieurs hypothèses de recomposition de l'organisation des collèges, dans le cadre des orientations qui seront fixées par le Département.

**PARTIE**  
**02**



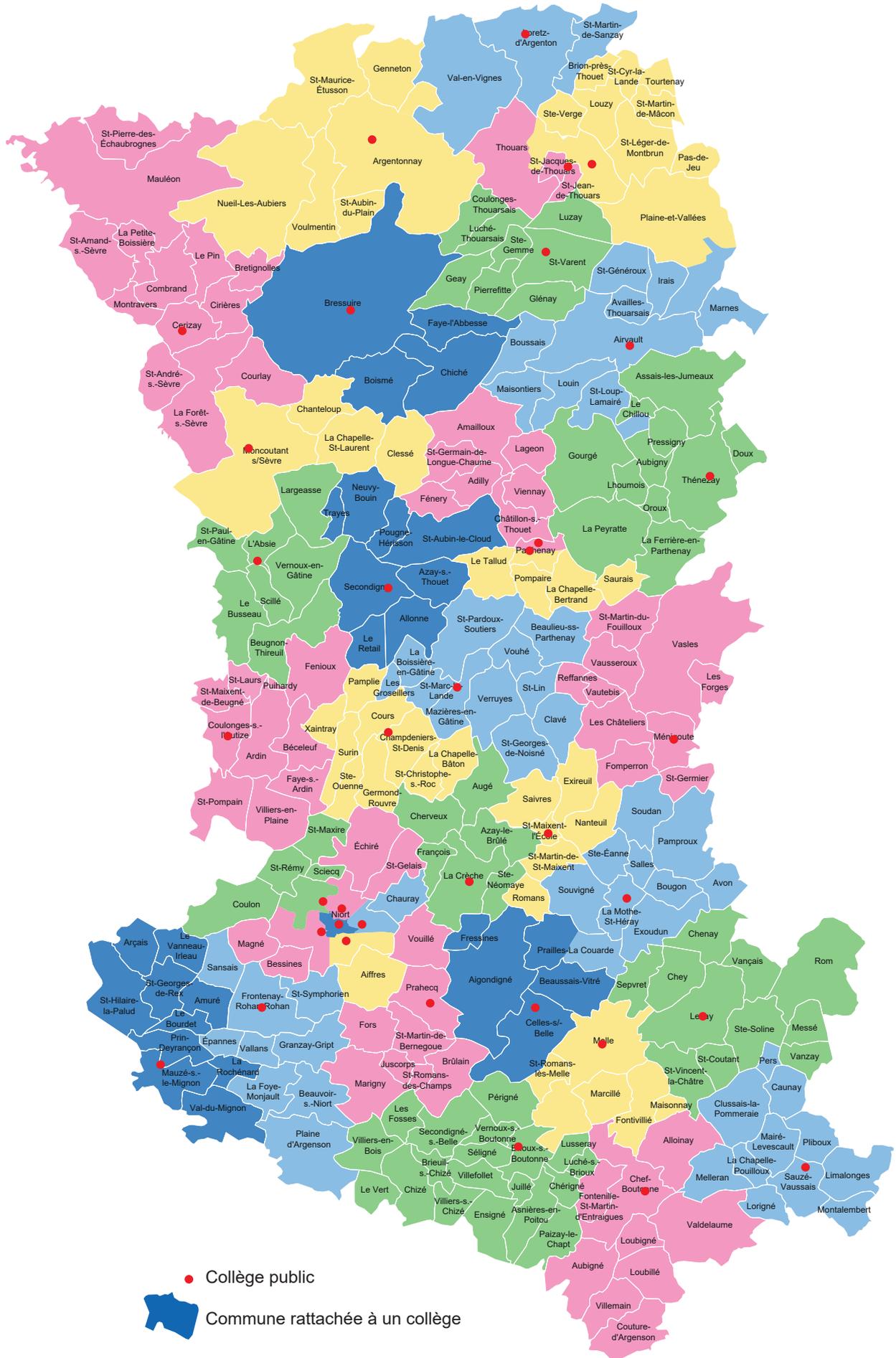
# ÉTAT DES LIEUX EN DEUX-SÈVRES

# Les collèges publics en Deux-Sèvres : implantations et caractéristiques

Il y a 36 collèges publics en Deux-Sèvres.

La plupart des collèges ont été construits entre 1968 et 1973 (30 collèges construits avant 1975), en réponse aux besoins créés par des effectifs nombreux et à la loi sur le collège unique de 1974.

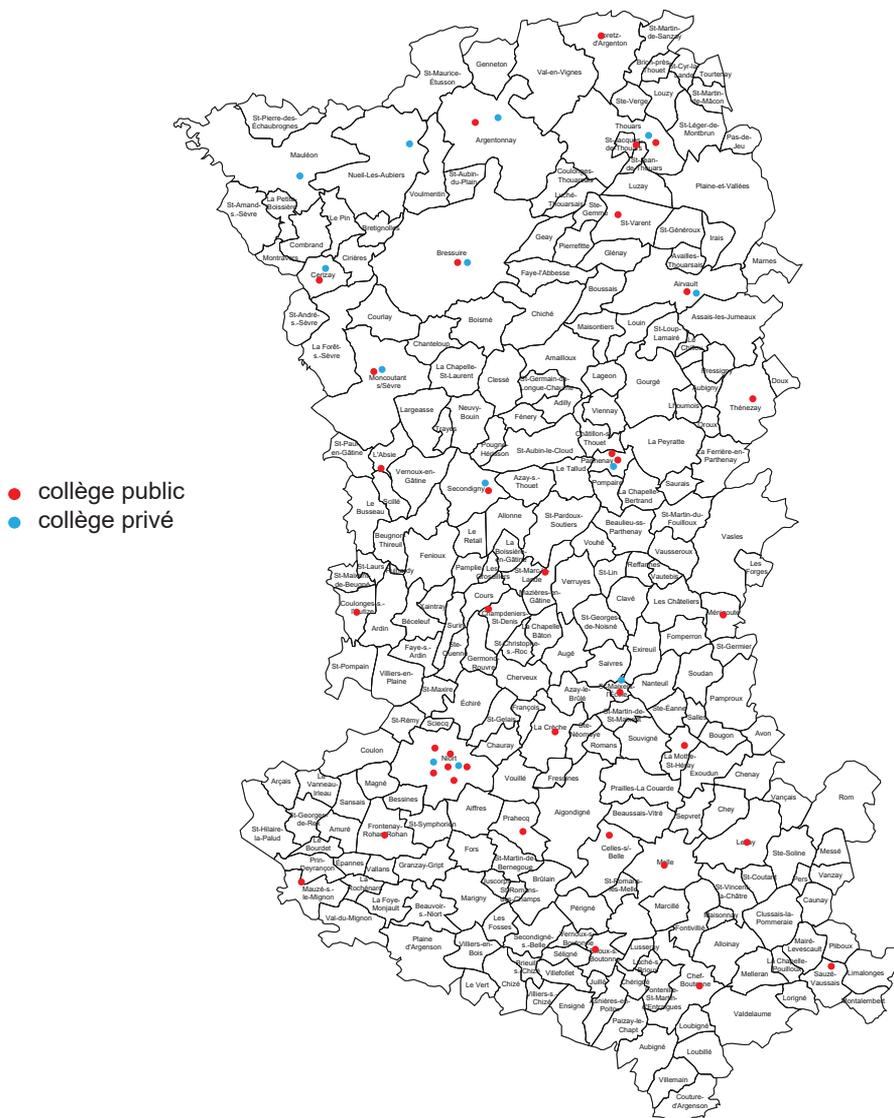
NOM	COMMUNE	Date construction	Dates des principales restructurations
COLLÈGE VOLTAIRE	AIRVAULT	1970	
COLLÈGE BLAISE PASCAL	ARGENTONNAY	1975	1995
COLLÈGE JULES SUPERVIELLE	BRESSUIRE	2019	
COLLÈGE ANTOINE DE ST EXUPÉRY (type Pailleron)	BRIOUX-SUR-BOUTONNE	1966	2005
COLLÈGE FRANCOIS ALBERT	CELLES-SUR-BELLE	1934	1998
COLLÈGE GEORGES CLEMENCEAU	CERIZAY	1976	2003
COLLÈGE LEO DESAIVRE	CHAMPDENIERS	1988	
COLLÈGE FRANCOIS TRUFFAUT	CHEF-BOUTONNE	1916	1999/2001
COLLÈGE HENRI MARTINEAU	COULONGES-SUR-L'AUTIZE	1969	2015
COLLÈGE ALBERT CAMUS	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	1970	1988/1996
COLLÈGE RAYMOND MIGAUD	L'ABSIE	1975	
COLLÈGE JEAN VILAR	LA CRÈCHE	1976	2005/2019
COLLÈGE DE L'ORANGERIE	LA MOTHE-SAINT-HERAY	1960	2019
COLLÈGE JEAN MONNET	LEZAY	1962	2006
COLLÈGE MOLIÈRE	LORETZ-D'ARGENTON	1934	1990/1998
COLLÈGE RENÉ CAILLÉ	MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON	1973	2006
COLLÈGE ROGER THABAULT (type Pailleron)	MAZIÈRES-EN-GÂTINE	1968	2005
COLLÈGE DU PINIER	MELLE	1974	2005/2010
COLLÈGE MAURICE FOMBEURE	MÉNIGOUTE	1953	1997
COLLÈGE JACQUES PRÉVERT	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	1982	2003
COLLÈGE JEAN ZAY	NIORT	1968	2005/2020
COLLÈGE PHILIPPE DE COMMYNES	NIORT	1971	1989
COLLÈGE PIERRE ET MARIE CURIE	NIORT	1968	1986/1997
COLLÈGE GÉRARD PHILIPPE	NIORT	1968	1990/2005
COLLÈGE FONTANES	NIORT	1881	1996
COLLÈGE FRANCOIS RABELAIS (type Pailleron partie)	NIORT	1968	2005
COLLÈGE LE MARCHIOUX	PARTHENAY	1834	1983
COLLÈGE PIERRE MENDÈS FRANCE	PARTHENAY	1938	1983
COLLÈGE ÉMILE ZOLA	PRAHECQ	1975	1983/2008
COLLÈGE DENFERT ROCHEREAU	SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE	1900	1996/2019
COLLÈGE FRANCOIS VILLON (type Pailleron)	SAINT-VARENT	1971	2005
COLLÈGE ANNE FRANK	SAUZÉ-VAUSSAIS	1972	
COLLÈGE LOUIS MERLE (type Pailleron)	SECONDIGNY	1968	2005
COLLÈGE JEAN DE LA FONTAINE	THÉNEZAY	1985	2003/2017
COLLÈGE MARIE DE LA TOUR D AUVERGNE	THOUARS	1635	
COLLÈGE DÉPARTEMENTAL JEAN ROSTAND	THOUARS	1978	2006



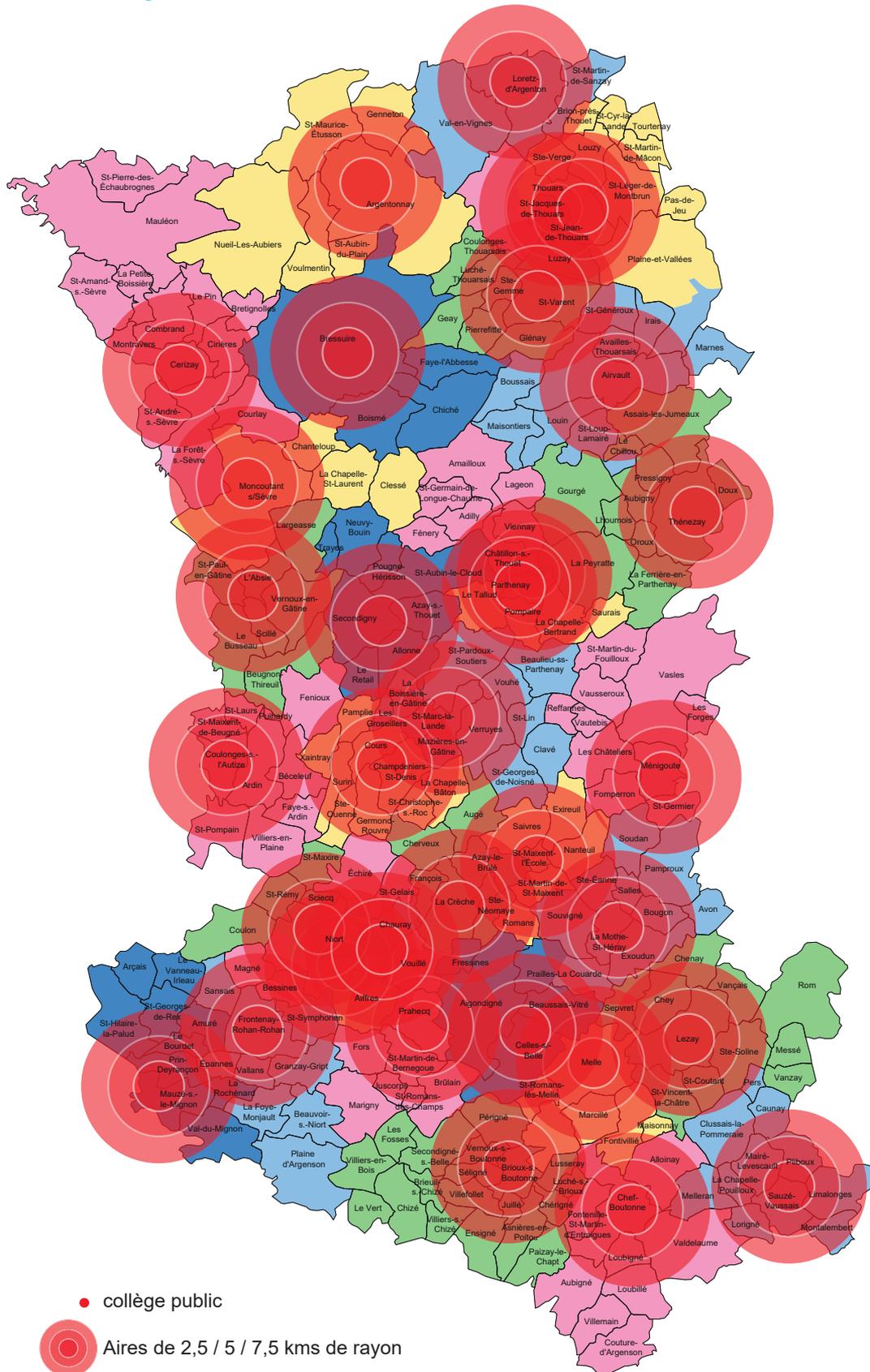
# Des collèges privés complémentaires de l'offre publique

Il y a 13 collèges privés en Deux-Sèvres :

Nom	Commune	Nb élèves 22-23
COLLÈGE PRIVÉ SAINTE AGNÈS	AIRVAULT	82
COLLÈGE PRIVÉ SAINT JOSEPH	ARGENTONNAY	197
COLLÈGE PRIVÉ NOTRE DAME	BRESSUIRE	561
COLLÈGE PRIVÉ FRANCOIS D'ASSISE	CERIZAY	279
COLLÈGE PRIVÉ SAINTE ANNE	MAULÉON	460
COLLÈGE PRIVÉ CHARLES PEGUY	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	333
COLLÈGE PRIVÉ ANTOINE DE SAINT EXUPÉRY	NIORT	587
COLLÈGE PRIVÉ NOTRE DAME	NIORT	567
COLLÈGE PRIVÉ ABBE PIERRE	NUEIL-LES-AUBIERS	305
COLLÈGE PRIVÉ SAINT JOSEPH	PARTHENAY	287
COLLÈGE PRIVÉ SAINT ANDRÉ	SAINTE-MAIXENT-L'ÉCOLE	329
COLLÈGE PRIVÉ SAINT JOSEPH	SECONDIGNY	128
COLLÈGE PRIVÉ SAINT CHARLES	THOUARS	334



# Une couverture territoriale inégale



# La population collégienne 2022-2023

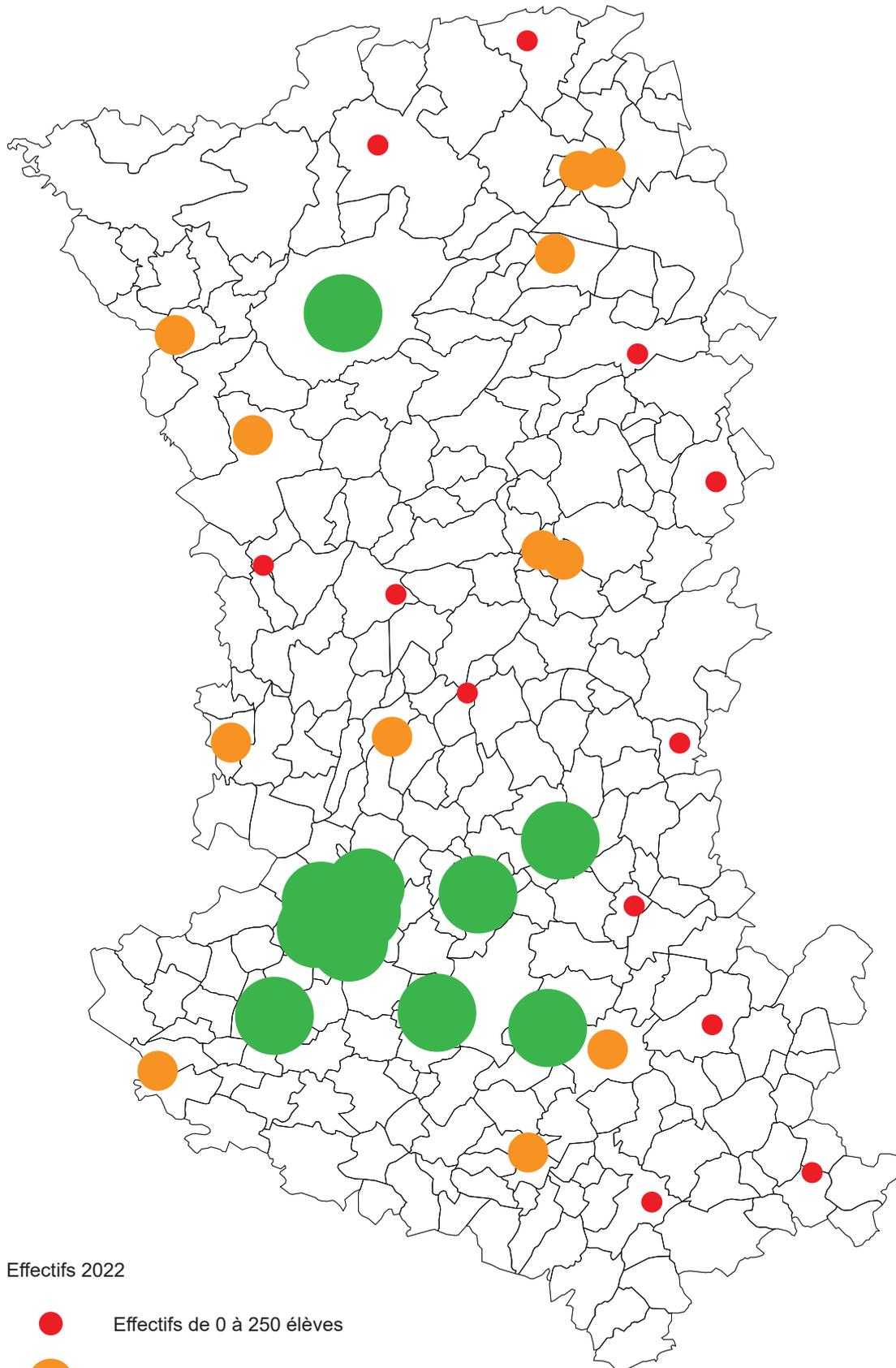
Pour l'année scolaire **22-23** (source Académie de Poitiers), on dénombre :

- 13 542 élèves en collèges publics, dont 580 élèves en SEGPA ;
- 4 498 élèves en collèges privés, dont 41 élèves en SEGPA.

	effectifs 2022-2023	Taux d'occupation théorique
ABSIE (L')	89	27,60 %
MENIGOUTE	157	60,23 %
SAUZE VAUSSAIS	164	60,23 %
LORETZ D'ARGENTON	169	41,41 %
THENEZAY	184	60,23 %
CHEF-BOUTONNE	204	49,79 %
ARGENTONNAY	211	50,96 %
SECONDIGNY	214	74,69 %
AIRVAULT	221	48,53 %
LEZAY	230	60,63 %
LA MOTHE ST-HERAY	245	91,56 %
MAZIERES EN GATINE	252	53,86 %
BRIOUX/BOUTONNE	262	70,98 %
CHAMPDENIERS	266	60,63 %
SAINT-VARENT	278	76,44 %
MONCOUTANT	279	100,00 %
PARTHENAY - Marchioux	360	52,84 %
CERIZAY	360	54,11 %
MAUZE/MIGNON	370	82,81 %
THOUARS – MTA	371	35,23 %
PARTHENAY – Mendes France	376	77,93 %
COULONGES/L'AUTIZE	441	78,29 %
MELLE	458	81,66 %
THOUARS – Jean Rostand	482	67,08 %
NIORT – Commynes	501	75,57 %
PRAHECQ	506	75,15 %
NIORT – Jean Zay	506	70,72 %
NIORT – Rabelais	516	89,14 %
CELLES/BELLE	540	82,59 %
NIORT – Gérard Philipe	550	82,89 %
SAINT-MAIXENT	573	81,71 %
NIORT – Fontanes	606	67,04 %
FRONTENAY R.R.	618	70,49 %
NIORT – Curie	625	91,47 %
BRESSUIRE	672	90,00 %
CRECHE (LA)	686	86,00 %
<b>TOTAL</b>	<b>13542</b>	

Le **taux d'occupation** est calculé sur la base du nombre d'heures de cours hebdomadaires que doit dispenser le collège divisé par le nombre d'heures disponibles (soit 32 heures par salle de cours). Un taux moyen est calculé pour l'ensemble du collège toutes salles confondues et un taux plus précis en fonction de la typologie des salles (enseignement général, musique, arts plastiques et sciences – SVT+Physique-Chimie+Technologie). Ce calcul ne prend pas en compte les éventuels dédoublements correspondant à des initiatives locales afin de permettre des comparaisons équilibrées entre collèges.

Ce calcul est distinct de la capacité d'accueil du collège qui détermine le nombre d'élèves pouvant être accueillis en fonction du nombre de salles, mais aussi des capacités des fonctions supports, notamment la restauration (taille du réfectoire, capacité de production...).



Effectifs 2022

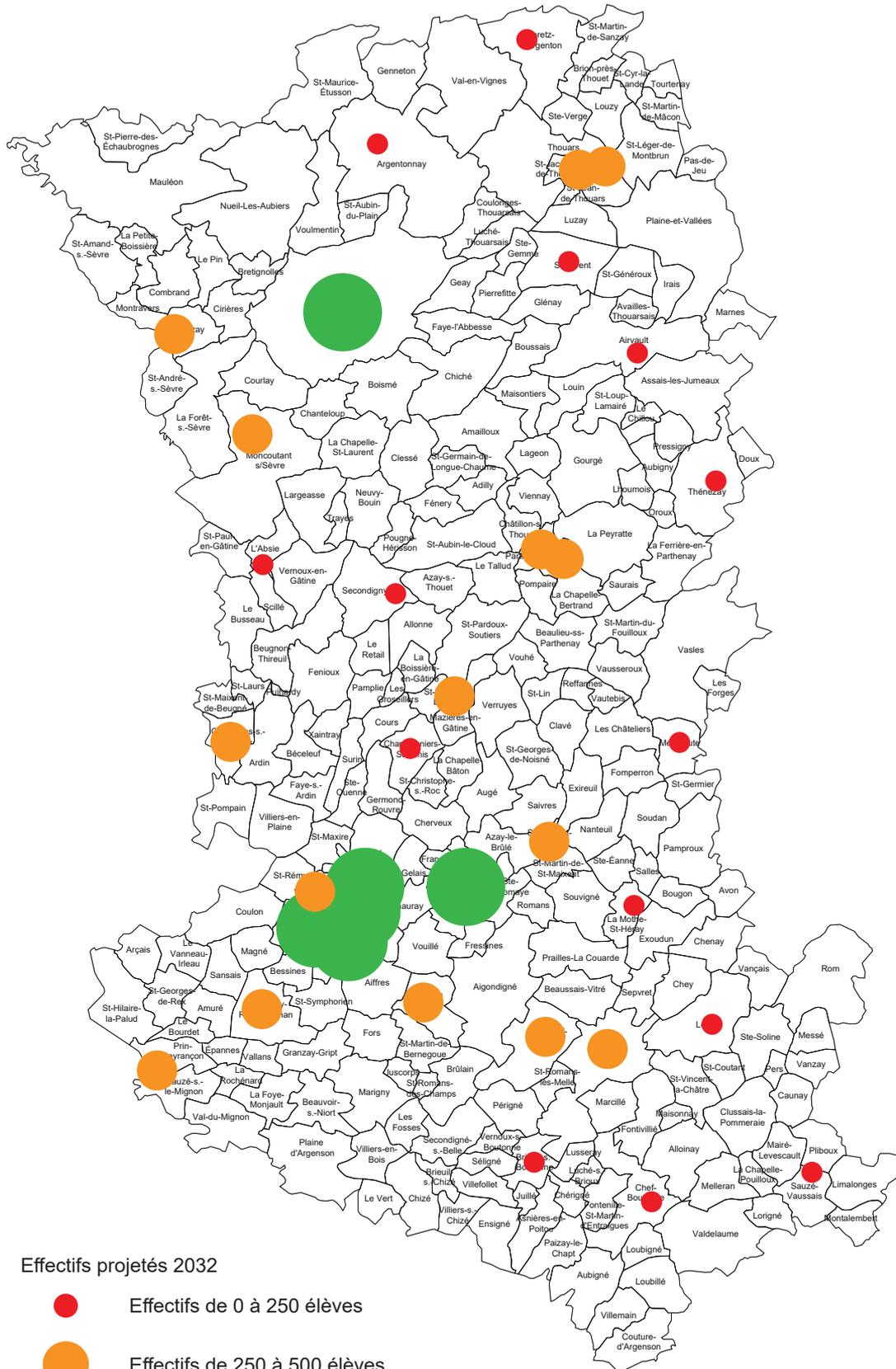
- Effectifs de 0 à 250 élèves
- Effectifs de 250 à 500 élèves
- Effectifs supérieurs à 500 élèves

# Les projections démographiques de la population collégienne 2022-2032

Pour l'année scolaire **32-33** (source Espelia : données INSEE et Education Nationale), on estime la population scolaire à :

- 11 916 élèves en collèges publics ;
- 4 500 élèves en collèges privés.

	effectifs 2032-2033	Taux d'occupation théorique 32	Variation effectifs 22/32
ABSIE (L')	46	27,60 %	-48,31%
CHEF-BOUTONNE	82	22,08 %	-59,80%
SAUZE VAUSSAIS	108	37,78 %	-34,15%
THENEZAY	142	45,45 %	-22,83%
MENIGOUTE	144	45,45 %	-8,28%
AIRVAULT	152	34,38 %	-31,22%
LA MOTHE ST-HERAY	163	75,31 %	-33,47%
LORETZ D'ARGENTON	168	36,52 %	-0,59%
LEZAY	171	49,79 %	-25,65%
ARGENTONNAY	194	50,96 %	-8,06%
CHAMPDENIERS	195	44,17 %	-26,69%
SECONDIGNY	201	74,69 %	-6,07%
BRIOUX/BOUTONNE	229	59,38 %	-12,60%
SAINT-VARENT	230	63,94 %	-17,27%
MAUZE/MIGNON	275	57,23 %	-25,68%
MAZIERES EN GATINE	279	58,82 %	10,71%
PARTHENAY - Marchioux	318	49,29 %	-11,67%
MONCOUTANT	326	116,88 %	16,85%
PARTHENAY – Mendes France	328	73,05 %	-12,77%
CELLES/BELLE	333	55,36 %	-38,33%
THOUARS – MTA	335	35,42 %	-9,70%
MELLE	347	77,55 %	-24,24%
CERIZAY	351	57,47 %	-2,50%
THOUARS – Jean Rostand	368	61,67 %	-23,65%
NIORT – Rabelais	399	89,14 %	-22,67%
COULONGES/L'AUTIZE	405	65,30 %	-8,16%
FRONTENAY R.R.	426	55,32 %	-31,07%
SAINT-MAIXENT	474	78,45 %	-17,28%
PRAHECQ	487	79,17 %	-3,75%
NIORT – Commynes	501	75,57 %	0,00%
NIORT – Gérard Philippe	537	114,73 %	-2,36%
NIORT – Jean Zay	579	73,84 %	14,43%
CRECHE (LA)	595	79,50 %	-13,27%
NIORT – Curie	629	98,50 %	0,64%
BRESSUIRE	677	93,25 %	0,74%
NIORT – Fontanes	722	75,00 %	19,14%
<b>TOTAL</b>	<b>11 916</b>		



Effectifs projetés 2032

- Effectifs de 0 à 250 élèves
- Effectifs de 250 à 500 élèves
- Effectifs supérieurs à 500 élèves

## Des capacités d'accueil déconnectées des effectifs projetés en 2032

Les taux d'occupation actuellement constatés dans les collèges publics du Département indiquent des situations très disparates selon le lieu d'implantation des collèges.

Les taux théoriques projetés renforcent cette situation qui désormais se caractérise en deux types :

- Les collèges ruraux sont très majoritairement surdimensionnés, compte-tenu des effectifs qu'ils accueilleront en 2032. 11 collèges sont occupés à moins de 50 % dont 2 sont occupés à moins d'un quart de leur capacité. 13 collèges sont insuffisamment occupés (entre 50 et 75%) et seulement 12 affichent des taux supérieurs à 75%.

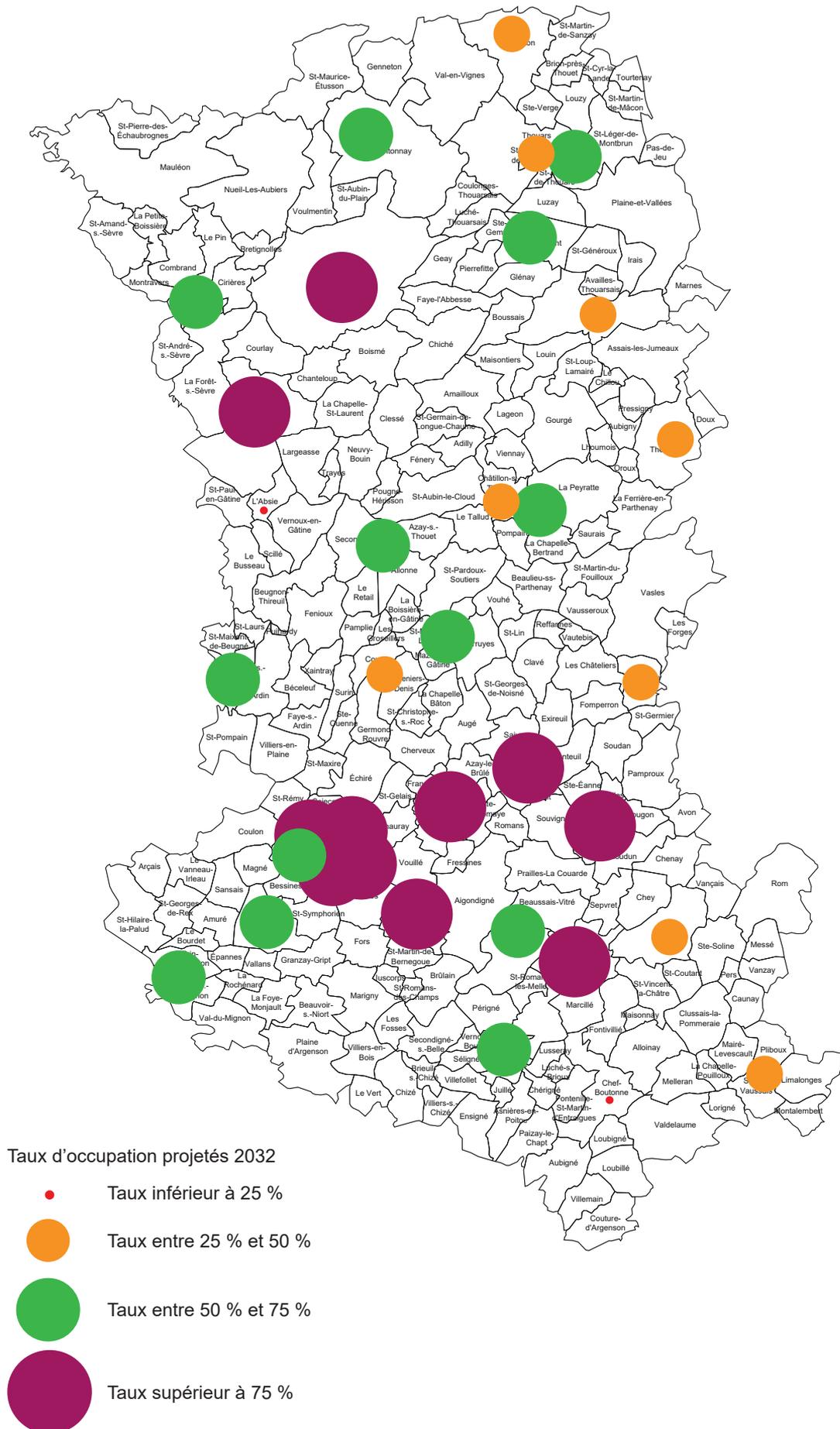
À noter que 2 collèges affichent une sous-capacité d'accueil qu'il conviendra de corriger soit par un ajustement de la carte scolaire (G. Philippe) soit par un agrandissement de l'établissement (Moncoutant).

En l'état, en 2032, le taux d'occupation moyen des collèges serait de l'ordre de 65 % de la capacité totale. Moyenne qui chute à 56 % si l'on retire les cinq collèges dont la densité est particulièrement élevée.

Par ailleurs, une analyse comparée au niveau national montre que les Deux-Sèvres se caractérisent par une forte proportion de collèges avec des effectifs plus réduits que la moyenne :

Répartition des collèges par strate d'effectifs	Moins de 100 élèves en %	De 100 à 299 élèves en %	De 300 à 499 élèves en %	De 500 à 699 élèves en %	De 700 à 899 élèves en %	Plus de 900 élèves en %
Deux-Sèvres 2032	2,8	44,5	38,8	11,1	2,8	0
départements comparables	0,4	24,1	40,2	28,2	6,8	0,4
Moyenne nationale	1	14	35,8	35,1	12,1	2,1

Ce tableau renseigne sur la situation particulière des Deux-Sèvres qui subit un décalage catégoriel tant vis-à-vis des départements de la même strate que de la moyenne nationale. Cela traduit indéniablement un défaut d'adaptation des équipements aux effectifs réels. Cela ne répond pas non plus à la préconisation de l'Éducation nationale de pouvoir disposer d'équipes pédagogiques complètes dans chaque établissement, ce qui n'est possible qu'à partir d'une capacité minimum de 450 élèves par collège.



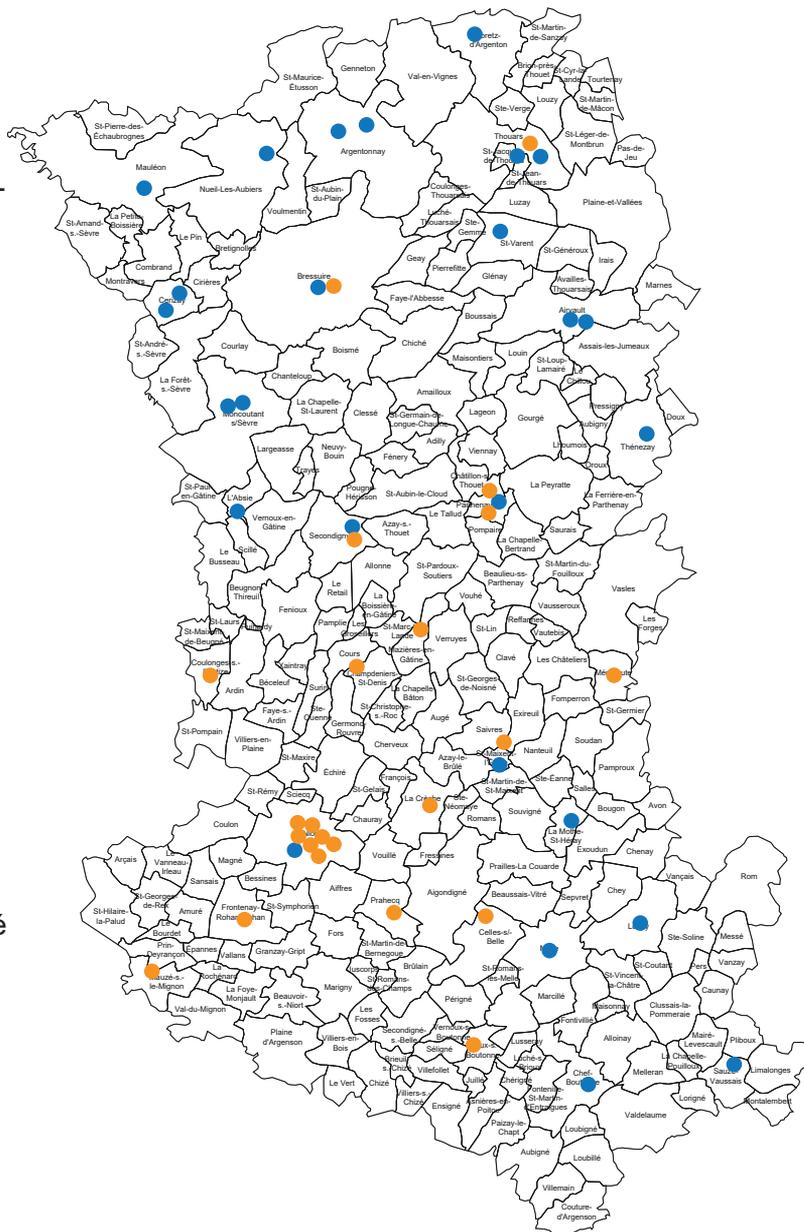
# Des disparités sociales importantes liées au contexte économique local

L'indice de position sociale des élèves (IPS) est un outil de mesure quantitatif de la situation sociale des élèves face aux apprentissages dans les établissements scolaires français. Plus l'indice est élevé, plus l'élève évolue dans un contexte familial favorable aux apprentissages. Cet indice est construit à partir des professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) des représentants légaux des élèves.

L'indice a été créé en 2016 par le Ministère de l'Éducation Nationale. Il est utilisé pour décrire les populations scolaires dans les collèges publics et privés. Il établit un modèle prenant en compte :

- le diplôme des parents (mère et père) ;
- les conditions matérielles (revenus, nombre de pièces du logement, partage de chambre, ordinateur au domicile, accès à Internet) ;
- le capital culturel (nombre de livres à la maison, présence d'une télévision dans la chambre, le temps passé devant la télévision) ;
- l'ambition et l'implication des parents (aspirations, conversations sur la scolarité, l'avenir scolaire) ;
- les pratiques culturelles (sport, concert, théâtre, cinéma, musée, activités extra-scolaires).

En France, l'indice moyen pour les collèges est de 103,36 et de 103,1 pour les Départements de la même strate que les Deux-Sèvres qui a une moyenne à 101,5.



- IPS supérieur à 100
- IPS inférieur à 100

source : [data.education.gouv.fr](http://data.education.gouv.fr)

NOM	VILLE	TYPE	IPS
COLLÈGE GEORGES CLEMENCEAU	CERIZAY	public	82,4
COLLÈGE DÉPARTEMENTAL JEAN ROSTAND	THOUARS	public	83,4
COLLÈGE MOLIÈRE	LORETZ-D'ARGENTON	public	83,8
COLLÈGE PRIVÉ ABBÉ PIERRE	NUEIL-LES-AUBIERS	privé sous contrat	88,8
COLLÈGE RAYMOND MIGAUD	L'ABSIE	public	88,9
COLLÈGE PRIVÉ SAINTE AGNÈS	AIRVAULT	privé sous contrat	90
COLLÈGE MARIE DE LA TOUR D'Auvergne	THOUARS	public	90,3
COLLÈGE PRIVÉ SAINT JOSEPH	ARGENTONNAY	privé sous contrat	91,6
COLLÈGE DE L'ORANGERIE	LA MOTHE-SAINT-HÉRAY	public	92,7
COLLÈGE JEAN ZAY	NIORT	public	93,5
COLLÈGE JULES SUPERVIELLE	BRESSUIRE	public	93,7
COLLÈGE BLAISE PASCAL	ARGENTONNAY	public	94,3
COLLÈGE JACQUES PRÉVERT	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	public	94,5
COLLÈGE FRANÇOIS TRUFFAUT	CHEF-BOUTONNE	public	94,7
COLLÈGE DENFERT ROCHEREAU	SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE	public	95,1
COLLÈGE PRIVÉ SAINTE ANNE	MAULÉON	privé sous contrat	96,8
COLLÈGE ANNE FRANK	SAUZÉ-VAUSSAIS	public	96,9
COLLÈGE FRANÇOIS VILLON	SAINT-VARENT	public	97
COLLÈGE VOLTAIRE	AIRVAULT	public	97,3
COLLÈGE PRIVÉ SAINT JOSEPH	SECONDIGNY	privé sous contrat	97,8
COLLÈGE JEAN MONNET	LEZAY	public	98,5
COLLÈGE PRIVÉ CHARLES PEGUY	MONCOUTANT-SUR-SÈVRE	privé sous contrat	98,9
COLLÈGE PIERRE MENDÈS FRANCE	PARTHENAY	public	98,9
COLLÈGE PRIVÉ FRANCOIS D'ASSISE	CERIZAY	privé sous contrat	99,6
COLLÈGE DU PINIER	MELLE	public	99,6
COLLÈGE JEAN DE LA FONTAINE	THÉNEZAY	public	99,6
COLLÈGE PIERRE ET MARIE CURIE	NIORT	public	100,2
COLLÈGE LE MARCHIOUX	PARTHENAY	public	100,3
COLLÈGE LOUIS MERLE	SECONDIGNY	public	101,3
COLLÈGE ROGER THABAULT	MAZIÈRES-EN-GÂTINE	public	101,9
COLLÈGE MAURICE FOMBEURE	MÉNIGOUTE	public	102,6
COLLÈGE PRIVÉ SAINT JOSEPH	PARTHENAY	privé sous contrat	103,7
COLLÈGE ANTOINE DE SAINT EXUPÉRY	BRIOUX-SUR-BOUTONNE	public	104,4
COLLÈGE FRANCOIS RABELAIS	NIORT	public	105,1
COLLÈGE RENÉ CAILLIÉ	MAUZÉ-SUR-LE-MIGNON	public	105,6
COLLÈGE PRIVÉ SAINT CHARLES	THOUARS	privé sous contrat	105,7
COLLÈGE PRIVÉ NOTRE DAME	BRESSUIRE	privé sous contrat	107,8
COLLÈGE LEO DESAIVRE	CHAMPDENIERS	public	111,5
COLLÈGE HENRI MARTINEAU	COULONGES-SUR-L'AUTIZE	public	111,7
COLLÈGE PHILIPPE DE COMYNES	NIORT	public	112,2
COLLÈGE FRANCOIS ALBERT	CELLES-SUR-BELLE	public	113,7
COLLÈGE ÉMILE ZOLA	PRAHECQ	public	114,1
COLLÈGE PRIVÉ SAINT ANDRÉ	SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE	privé sous contrat	114,7
COLLÈGE GERARD PHILIPPE	NIORT	public	116
COLLÈGE JEAN VILAR	LA CRÈCHE	public	116,2
COLLÈGE FONTANES	NIORT	public	117,8
COLLÈGE PRIVÉ ANTOINE DE SAINT EXUPÉRY	NIORT	privé sous contrat	120,1
COLLÈGE ALBERT CAMUS	FRONTENAY-ROHAN-ROHAN	public	120,6
COLLÈGE PRIVÉ NOTRE DAME	NIORT	privé sous contrat	127,2

# Des disparités sociales importantes liées en partie à l'éloignement des pôles urbains

L'étude croisée du taux d'éloignement de chaque collège avec l'indice de position sociale révèle que les collèges en zone rurale éloignée sont plus défavorisés que ceux sous influence d'un pôle urbain.

Ainsi, on constate que 55% des collèges ruraux autonomes ou sous faible influence d'un pôle (en rouge) ont un IPS inférieur à la moyenne nationale, contrairement aux collèges ruraux sous forte influence d'un pôle (en bleu) qui, eux, sont majoritairement au-dessus de la moyenne nationale.

On constate néanmoins une plus grande homogénéité sociale des collèges les plus éloignés, peu de collèges éloignés étant soit très favorisés soit très défavorisés.

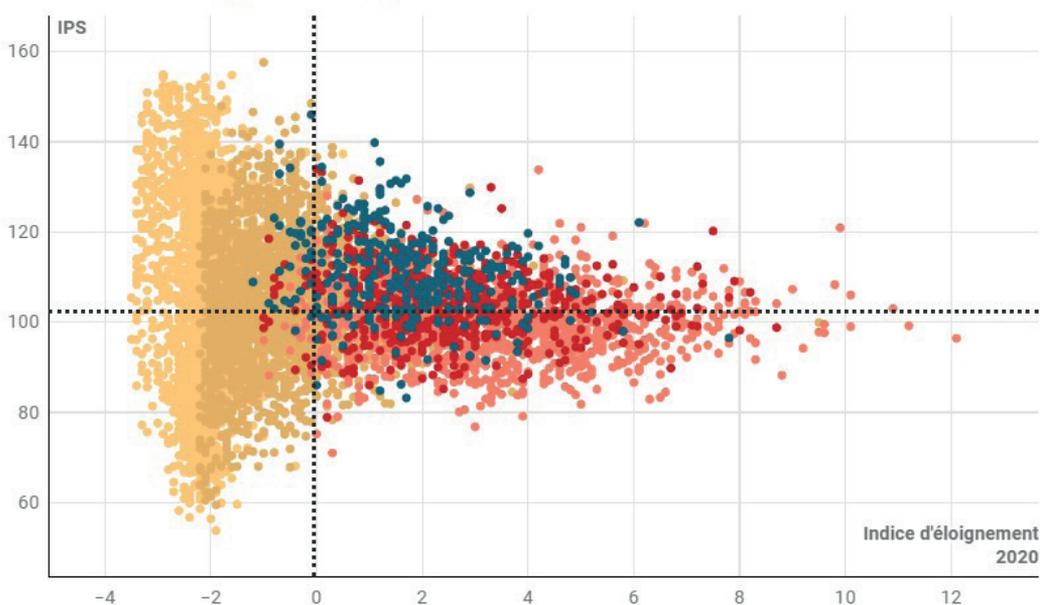
L'indice d'éloignement synthétise, sous la forme d'un indicateur continu, les différentes dimensions de la notion d'éloignement géographique pour un collège donné : ruralité du territoire, densité et diversité de l'offre scolaire, accès aux équipements sportifs et culturels. Un indice qui prend en compte l'aspect multidimensionnel de la ruralité et de l'éloignement des établissements.

## Plus de la moitié des collèges en zone rurale se trouve en précarité sociale et d'éloignement important

Répartition des collèges (toutes catégories) classés selon son secteur géodémographique en fonction de leur indice de position sociale (IPS) et de leur indice d'éloignement datant de 2020.

Une valeur négative de l'indice correspond à une situation d'éloignement moins marquée que la moyenne.

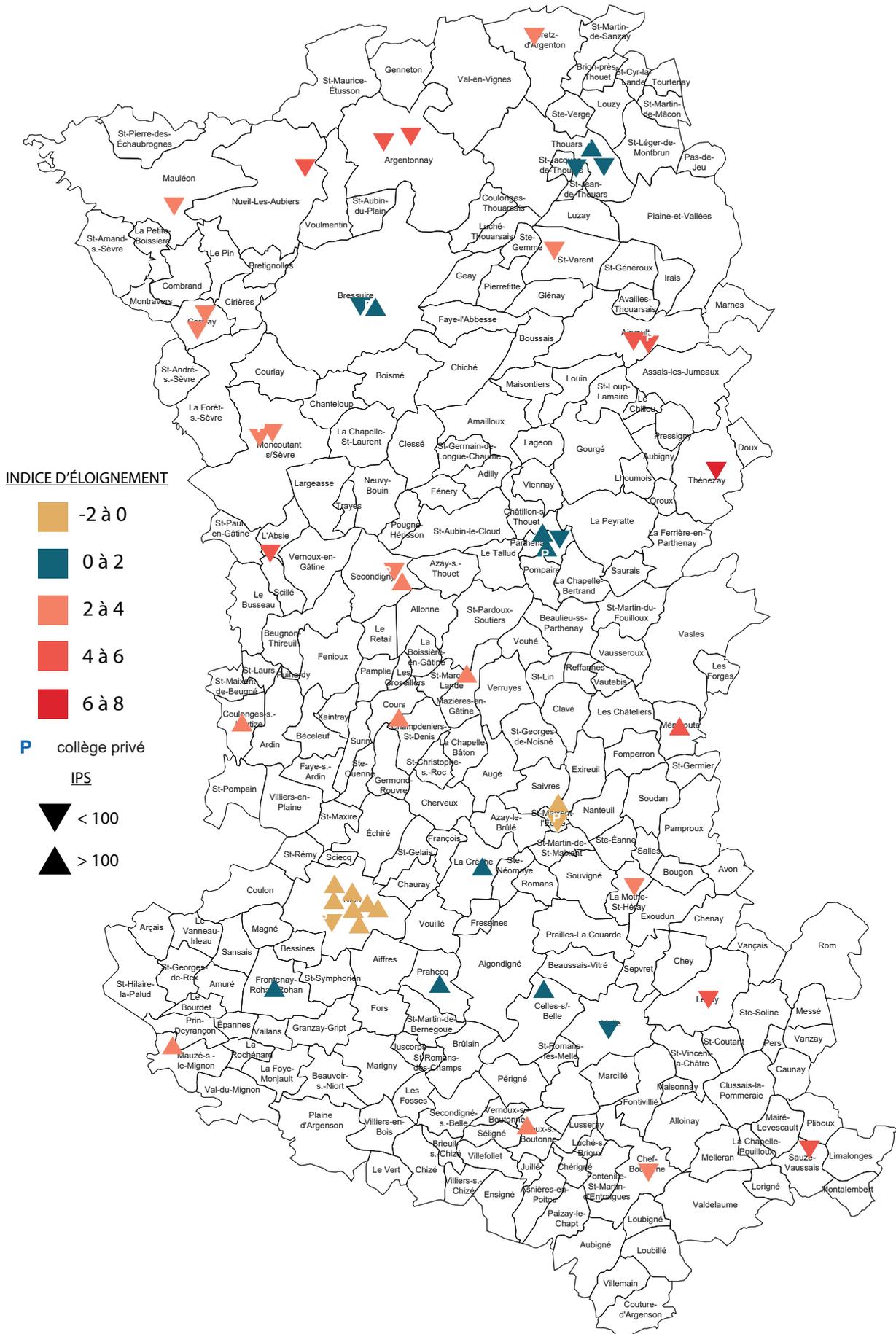
● Rural autonome peu dense ● Rural autonome très peu dense ● Rural sous faible influence d'un pôle ● Rural sous forte influence d'un pôle ● Urbain dense ● Urbain densité intermédiaire



L'indice d'éloignement est calculé par le ministère selon des variables relatives aux élèves qui sont scolarisés dans cet établissement, relatives à l'offre scolaire présente autour de l'établissement et relatives à l'offre sportive et culturelle présente autour de l'établissement.

Les établissements des Outre-mer ne sont pas représentés sur le graphique.

Graphique: La Gazette des communes • Source: Ministère de l'éducation nationale et l'Observatoire des territoires.



**PARTIE**  
**03**



# **LA PROSPECTIVE « COLLÈGE 2050 »**

## Méthodologie générale : concertations, expertises, restitutions

---

L'accueil des jeunes en collège se structure autour de plusieurs enjeux qui permettent de leur offrir un environnement d'apprentissage et des conditions d'accueil, confortant la réussite scolaire et le développement personnel du jeune citoyen en devenir. Le collège est également un espace de vie qui contribue à la dynamique locale et à l'attractivité d'un territoire.

Par conséquent, le Département des Deux-Sèvres a souhaité construire un plan Collège 2050 qui a l'ambition de répondre à ces enjeux complémentaires et indispensables au "bien grandir" des collégiens.

La construction de ce plan s'attache à mobiliser les acteurs et experts pour partager collectivement les objectifs et priorités envisageables.

Il a été élaboré après une large consultation des élus locaux, de l'ensemble des élus départementaux et après de nombreux échanges avec l'Éducation nationale.

Ce projet a ensuite été présenté au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale (CDEN) puis soumis au vote de l'Assemblée départementale, étapes nécessaires avant la mise en place des Groupes de travail.

Le principe général de concertation se donne pour objectif de collecter les regards, attentes et projections

de chacun, de recueillir les problématiques présentes et actualisées d'un établissement scolaire rural ou urbain, les observations et avis des experts, pour les confronter, conforter et surtout enrichir la vision politique du "collège de demain" en Deux-Sèvres.

Chaque Groupe de travail sera composé d'un pilote qui conduira les travaux du Groupe, de membres permanents, en particulier des élus et agents du Département et des professionnels de l'Éducation Nationale (Chefs d'établissement, gestionnaires, DSDEN...) et d'invités ponctuels.

Chaque groupe pourra solliciter l'intervention d'experts, de professionnels, d'élèves, d'enseignants et de parents d'élèves, afin de recueillir des avis complémentaires. Chaque groupe désignera un rapporteur qui rédigera une note de synthèse sur l'avancée de travaux du Groupe à l'attention du Comité de pilotage « COLLÈGE 2050 ».

La richesse des propositions, des projections apportées lors des temps de concertation et d'échanges permettra de définir de grandes orientations et des priorités fonctionnelles ou organisationnelles à déployer dans le Plan Collège 2050.

---

## **COMITÉ DE PILOTAGE**

### **« Collège 2050 »**

---

#### **PILOTE :**

- Conseil départemental

#### **COMPOSITION :**

- Conseil départemental des Deux-Sèvres, Présidente, Élus délégués, Direction générale
- Rectorat / Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale / Personnels de l'Éducation Nationale...

#### **OBJECTIFS :**

- Entendre la restitution des travaux des autres groupes de travail
- Consulter les acteurs concernés dont les collégiens
- Suivre les opérations sur le territoire pilote
- Formaliser un avis à l'attention de l'Exécutif départemental et du Directeur Académique.

## Groupe de travail « enjeu éducatif »

# La vision de l'Éducation nationale sur le collège de demain.

Inscrites dans le préambule de la Constitution, les politiques éducatives relèvent prioritairement de l'État. Néanmoins, les collectivités territoriales et donc le Département pour les collèges, participent à la construction de ces dernières, compte-tenu de leurs compétences spécifiques (construction et entretien du bâti, restauration collective, équipements numériques et informatiques) mais aussi de leurs décisions de soutenir de façon volontariste des activités extra-pédagogiques (crédits parcours du collégien, résidences artistiques).

Le système éducatif contribue fortement, tout comme les parents, à préparer nos enfants à devenir de futurs citoyens. Les enjeux de société (citoyenneté, climat, géopolitique) invitent à se préoccuper, avec un sens aigu de la responsabilité, de la construction des générations futures. Les collectivités territoriales et donc le Département des Deux-Sèvres souhaitent y participer activement.

Parallèlement, dans le cadre du conseil national de la refondation, l'État revivifie le débat démocratique

en particulier sur l'école avec la mise en place de conseils locaux qui se saisissent des problématiques générales et locales de l'école dont les collèges.

Il apparaît donc nécessaire d'obtenir une vision claire sur le projet de schéma national d'enseignement du 1<sup>er</sup> degré à l'enseignement supérieur.

De nombreuses questions émergent de la réflexion sur le collège de demain tant sur le fond, c'est-à-dire les attendus de la pédagogie et les objectifs poursuivis en matière de contenus, que sur la forme : le questionnement sur l'avenir du groupe-classe, la possibilité d'un parcours « à la carte », la différenciation locale, la spécialisation des établissements, mais aussi l'avenir de l'enseignement à distance, les coopérations ou mutualisations avec les établissements du 1<sup>er</sup> degré, etc...

Autant d'éléments qui pourront éclairer les choix du Département en matière de mise à niveau des locaux mis à disposition de l'Éducation nationale.

---

## **COMITÉ DE PILOTAGE GROUPE DE TRAVAIL « ENJEU ÉDUCATIF »**

---

### **PILOTE :**

- Éducation nationale
- Conseil départemental des Deux-Sèvres

### **COMPOSITION :**

- Conseil départemental des Deux-Sèvres,
- Rectorat / Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale / Personnels de l'Éducation Nationale
- Représentants de parents d'élèves

### **OBJECTIFS :**

- Compiler et suivre l'actualité sur le thème du collège de demain
- Auditionner les acteurs concernés
- Rédiger une synthèse des travaux à échéances régulières à l'attention du Comité de pilotage « COLLÈGE 2050 ».

Ce Groupe de travail aura pour mission de présenter les périmètres et cadre d'intervention de l'Éducation Nationale avec les perspectives qui se profilent à court et moyen termes, tout en posant l'articulation entre l'État et le Département pour ce qui concerne nos collèges, leur classement, et leur attractivité auprès du corps enseignant, d'une part, et les contenus pédagogiques ouverts en dehors du tronc commun d'enseignement à destination des élèves (offres linguistiques diversifiées, les unités en lien avec l'inclusion, section européenne, classes à horaires aménagés pour enseignement musical, sportif, cinéma...), d'autre part.

## Groupe de travail « enjeu numérique »

### La technologie au service de la pédagogie et de la vie scolaire

L'objectif principal du déploiement de moyens et solutions numériques au collège vise à offrir une diversité de pratiques et d'apprentissage qui permet aux jeunes collégiens d'apprendre différemment.

Cet apprentissage est l'occasion d'appréhender l'usage des outils numériques pour l'acquisition de savoirs et de connaissances, mais aussi les démarches administratives du quotidien, ainsi que la pratique de loisirs.

La question du numérique doit d'abord aborder la question des usages du numérique par l'Éducation nationale afin de sortir de l'aspect purement matériel aboutissant à des demandes tous azimuts qui génèrent des coûts de remplacement récurrents du fait de l'obsolescence des matériels.

Il est également important d'aborder la notion de sobriété numérique : comment éduquer les enfants si tout est disponible tout le temps pour tout le monde ? Quels usages pédagogiques ? Quelles mutualisations possibles entre établissements ? Comment tire-t-on le bilan des usages ?

Il conviendra également d'évoquer la question de l'égalité d'accès des collégiens aux outils numériques en interrogeant à la fois la question matérielle mais aussi celle de la pratique et du savoir-faire.

La question de l'enseignement à distance devra également être interrogée car elle peut être déterminante dans les choix qui seront entrepris en termes de matériels, de supports pédagogiques et de formation des personnels.

---

## COMITÉ DE PILOTAGE GROUPE DE TRAVAIL « ENJEU NUMÉRIQUE »

---

### PILOTE :

- Conseil départemental

### COMPOSITION :

- Conseil départemental des Deux-Sèvres,
- DANE (délégué académique au numérique éducatif), CANOPE
- Personnels de l'Éducation Nationale

### OBJECTIFS :

- Compiler et suivre l'actualité sur des exemples de solutions mises en œuvre dans d'autres départements
- Auditionner les acteurs concernés
- Rédiger une synthèse des travaux à échéances régulières à l'attention du Comité de pilotage « COLLÈGE 2050 ».

Le Groupe de travail poursuivra les travaux déjà engagés pour déterminer les outils et équipements numériques les plus polyvalents et adaptés à ces besoins. Ce groupe de travail proposera notamment un référentiel des équipements type des établissements et à ce titre dès 2023, différentes expérimentations seront lancées afin d'avoir une vision pragmatique des atouts et limites de chaque type d'équipements (mini-ordinateurs, ENT, BYOD, portable enseignants, portable élèves ...).

## Groupe de travail « enjeu alimentaire »

# La production locale et la transformation au service de la qualité

Considérer ou examiner l'organisation de la restauration scolaire sous-entend une double lecture.

D'abord sur le volet structurel, dans le cadre de la projection à venir d'une cartographie « révisée » de l'implantation des collèges, le Département s'attachera, comme pour les objectifs énergétiques, à toujours étudier les enjeux de la restauration (production et service) lors des projets de restructuration et de regroupement de collèges. Une analyse des besoins de restauration collective scolaire par bassin ou territoire identifiera les opportunités de mutualisation des outils de production, voire la création d'un espace de transformation et les types de liaison envisageables.

Ensuite, sur le volet qualitatif, le Département s'est engagé, sans attendre la réglementation Egalim, dans une démarche volontaire d'approvisionnement de proximité et de qualité avec l'instauration de dispositifs incitatifs à destination des collèges. Avec la mise en place du Projet Alimentaire Territorial (PAT), le Département confirme cette orientation de soutenir la production locale afin de permettre l'implantation ou le soutien de filières et en coordonnant une stratégie d'achat. Cette dernière sera définie autour d'un plan ali-

mentaire commun, en poursuivant le rapprochement entre les acteurs de l'offre de produits locaux et les consommateurs que représentent nos restaurants scolaires.

Les travaux du Groupe de travail permettront notamment de :

- faire prendre conscience du rôle de la restauration collective dans la pérennité de la chaîne d'approvisionnement local ;
- identifier, accéder ou contribuer à créer des circuits de proximité pour sécuriser l'approvisionnement et faire vivre le territoire (lien avec les autres donneurs d'ordre du territoire) afin de sortir de la logique de la centrale d'achat pour créer un éco-système local d'approvisionnement stabilisé ;
- adapter les pratiques des cuisiniers pour favoriser le bien manger et redonner un rôle de chef dans le choix des produits (comme dans un restaurant classique) ;
- lutter contre le gaspillage alimentaire pour permettre une meilleure utilisation des fonds : généralisation des pratiques... ;
- faire de nos collégiens des ambassadeurs du bien manger en insistant sur l'éducation alimentaire : équilibre des menus, qualité des produits...

---

## **COMITÉ DE PILOTAGE GROUPE DE TRAVAIL « ENJEU ALIMENTAIRE »**

---

### **PILOTE :**

- Conseil départemental

### **COMPOSITION :**

- Conseil départemental des Deux-Sèvres,
- DSDEN / Personnels de l'Éducation Nationale

### **OBJECTIFS :**

- Compiler et suivre l'actualité sur des exemples de solutions mises en œuvre dans d'autres départements
- Auditionner les acteurs concernés, notamment les opérateurs inclus dans les travaux du PAT départemental
- Rédiger une synthèse des travaux à échéances régulières à l'attention du Comité de pilotage « COLLÈGE 2050 ».

Le Groupe de travail s'interrogera sur la pertinence de la mutualisation partielle ou totale de la production des repas ainsi que sur la pertinence et les conditions de l'ouverture de cette production à d'autres acteurs locaux (écoles, ESMS...).

En effet, le Département produit, livre et sert des repas aux écoles du 1<sup>er</sup> degré sur demande des communes ou intercommunalités. L'étude permettra de déterminer les conditions du maintien ou du développement du partenariat que le Département pourrait proposer aux collectivités territoriales les plus en proximité des collèges dotés d'un site de production.

## Groupe de travail « enjeu sanitaire »

# L'avenir de la détection, du suivi et de la prévention des collégiens

La loi 3 DS adoptée en 2022 a ouvert la porte à une possible décentralisation de la médecine scolaire au profit des collectivités locales et notamment du Département.

Sans anticiper une situation qui n'est à ce jour pas encore actée, il apparaît néanmoins utile de s'interroger sur l'avenir de la médecine scolaire, son organisation, ses moyens et le cadre de ses missions.

De même, dans cette perspective, il apparaît opportun d'étudier les mutualisations possibles à mettre en œuvre avec d'autres missions

portées par le Département, au titre de la protection maternelle et infantile (PMI) mais aussi du suivi des enfants dont il a la charge (ASE), et par d'autres collectivités.

Le Groupe de travail s'attachera donc à évaluer les besoins au regard des effets de la préadolescence et de l'adolescence, marquées par le tournant pubertaire et des transformations physiques et psychologiques majeures chez les jeunes. Il conviendra également d'aborder les sujets en matière de santé, mentale et physique, notamment pour les publics spécifiques.

---

## **COMITÉ DE PILOTAGE GROUPE DE TRAVAIL « ENJEU SANITAIRE »**

---

### **PILOTE :**

- Conseil départemental

### **COMPOSITION :**

- Conseil départemental des Deux-Sèvres, dont PMI, AGORA
- DSDEN / Personnels de l'Éducation Nationale
- ARS

### **OBJECTIFS :**

- Compiler et suivre l'actualité sur le projet de transfert de la compétence
- Réfléchir à une stratégie de déploiement d'un service de santé pour les jeunes (PMI, santé scolaire, suivi enfants ASE...)
- Auditionner les acteurs concernés
- Rédiger une synthèse des travaux à échéances régulières à l'attention du Comité de pilotage « COLLÈGE 2050 ».

Le Groupe de travail pourra s'appuyer sur des experts qui apporteraient les éclairages nécessaires pour construire autour d'une vision partagée des problématiques "santé" des collégiens sur différentes dimensions (prévention, détection et suivi du jeune).

## Groupe de travail « enjeu inclusion »

### L'intégration de tous les enfants au collège

L'accueil inclusif a l'ambition de permettre à tous les jeunes en situation de handicap ou en difficulté pour d'autres motifs, d'accéder à un parcours pédagogique adapté avec une continuité d'accompagnement tout au long de sa scolarité.

Un volet médico-social doit être mis en place ainsi que des équipements spécifiques et adaptés.

Par l'examen de cet enjeu, il s'agira de s'attacher à définir les principes d'accompagnement à assurer tant par l'Éducation Nationale, que par le Département, lui-même en double responsabilité à savoir, handicap et éducation.

Le Groupe de travail s'attachera à définir une stratégie pour chaque typologie d'enfants à accueillir, notamment :

- les enfants en situation de handicap ;
- les enfants en situation de décrochage scolaire, en particulier les enfants sous protection ;
- les enfants allophones ;
- les mineurs non accompagnés pris en charge par le Département ;
- les enfants issus de la communauté des gens du voyage ;
- les élèves des classes SEGPA.

Il conviendra de réfléchir à la mise en synergie des nombreux acteurs exerçant dans le cadre de la prise en charge de ces profils spécifiques et d'étudier l'ensemble des questions logistiques et pédagogiques nécessitant une adaptation particulière.

---

## COMITÉ DE PILOTAGE GROUPE DE TRAVAIL « ENJEU INCLUSION »

---

### PILOTE :

- Conseil départemental

### COMPOSITION :

- Conseil départemental des Deux-Sèvres, dont MDPH, ASE
- DSDEN / Personnels de l'Éducation Nationale
- ARS

### OBJECTIFS :

- Compiler et suivre l'actualité sur le sujet
- Auditionner les acteurs concernés
- Rédiger une synthèse des travaux à échéances régulières à l'attention du Comité de pilotage « COLLÈGE 2050 ».

Le Groupe de travail s'interrogera sur la pertinence de travailler une spécialisation des établissements afin d'optimiser les investissements nécessaires et de les inscrire dans la durée, dans une logique de mise en place de réseaux locaux dédiés à ces prises en charge spécifiques.

## Groupe de travail « enjeu sociétal »

### Les fonctions attendues du collège de demain

Au-delà de sa vocation première d'enseignement, le collège participe, en complémentarité de la responsabilité parentale, à la construction et au développement des jeunes. En lien avec les politiques publiques départementales, il peut contribuer à la construction du jeune en lui offrant un collège, espace de découvertes et d'épanouissement, en développant des savoirs sportifs, culturels et de citoyenneté mais aussi en offrant des lieux ou temps d'apprentissage professionnel, voire d'échanges à l'international.

Favoriser l'expérimentation ou les innovations pédagogiques sur ces politiques publiques est un gage de dynamique et de modernisation pour faciliter et améliorer la réussite scolaire, en invitant les collégiens :

- à faire preuve de curiosité,
- à éveiller leur sens civique et critique par la conduite de projets sur leur territoire de vie,
- à mieux appréhender les enjeux environnementaux et de développement durable,
- à se projeter dans un parcours de poursuite scolaire (lycées, enseignement supérieur) vers la vie active en développant

les interactions avec le monde économique, en particulier pour les élèves de SEGPA,

- à être attentifs aux sujets de santé publique,
- à se doter des savoir-faire et savoir-être nécessaires pour préparer leur avenir, notamment par le travail sur la confiance en soi et l'épanouissement collectif.

Par ailleurs, le projet de création d'un équipement d'excellence favorisera la mise en place d'un environnement privilégié en centralisant une offre diversifiée d'activités et d'espaces de découverte.

Ce projet d'internat d'excellence nécessite un accord de principe du rectorat pour disposer des moyens humains nécessaires à la gestion de l'hébergement et de l'animation collective ainsi qu'une contribution forte sur les objectifs de cette structure.

Une approche comparée avec des Départements qui assurent la gestion de ce type d'équipement pour bâtir une préconfiguration des offres d'animation, puis la co-construction avec le chef d'établissement dont le collège sera doté d'un internat seront des étapes déterminantes pour le bon aboutissement de ce projet inédit en Deux-Sèvres.

---

## COMITÉ DE PILOTAGE GROUPE DE TRAVAIL « ENJEU SOCIÉTAL »

---

### PILOTE :

- Conseil départemental des Deux-Sèvres

### COMPOSITION :

- Conseil départemental des Deux-Sèvres,
- Rectorat / Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale / Personnels de l'Éducation Nationale
- Représentants des éducateurs « périscolaires »

### OBJECTIFS :

- Compiler et suivre l'actualité sur le thème
- Auditionner les acteurs concernés, notamment du secteur économique et associatif
- Rédiger une synthèse des travaux à échéances régulières à l'attention du Comité de pilotage « COLLÈGE 2050 ».

L'animation de cette instance s'organiserait autour d'ateliers de réflexion et de proposition sur les fonctions attendues du collège de demain pour construire un parcours ambitieux pour le jeune en lui donnant l'envie d'apprendre et de se préparer un avenir professionnel, source d'intérêt, et d'épanouissement personnel.

Ce groupe pourrait produire un état des lieux présentant ce qui existe en Deux-Sèvres, ce qu'il serait pertinent de développer ou de revisiter pour faire émerger un territoire apprenant, au regard de l'évolution des besoins du territoire.

Dans ce cadre, un espace de concertation serait à destination des collégiens afin qu'ils expriment leurs perceptions et visions, avec la mise en place de boîtes à idées où chaque collégien pourrait exprimer ce qu'il aimerait trouver dans son environnement de travail et de vie scolaire.

Des expérimentations pourraient être lancées sans attendre les conclusions des travaux de ce Groupe de travail.

## Groupe de travail « enjeu territorial »

### Les coopérations locales envisageables et nécessaires

Le collège est un acteur de son territoire, il peut être aussi une locomotive s'il est mis en synergie avec d'autres lieux et acteurs locaux.

Dans ce cadre, il peut être :

- contributeur de l'attractivité locale – Lieu de vie associative, culturelle (spectacles, bibliothèques), ou sportive ;
- acteur du développement économique par l'achat local et responsable (alimentation, mobilier, artisanat, transports pour séjours ...) ;
- coordonnateur d'un pôle de ressources en faveur des écoles du 1<sup>er</sup> degré, des acteurs de la petite enfance (PMI, Crèche, MAM), mais également d'autres équipements publics locaux, tels que les Maisons France Service, les Maisons de santé pluridisciplinaires ;

- promoteur des échanges et activités intergénérationnelles ;
- organisateur d'un espace innovant pour dessiner "demain" : Tiers lieux, Coworking, formations ou cours à distance, travail à distance... ;
- animateur d'un réseau de solidarité auprès des personnes en difficulté (inclusion numérique, lutte contre l'illettrisme, français langue étrangère, parcours de rescolarisation...).

Le Groupe de travail s'attachera à imaginer l'insertion du collège dans l'éco-système public local et formulera des hypothèses d'ouverture du collège sur la cité.

Un travail de parangonnage sera utile pour observer en France et à l'étranger des exemples de coopérations locales.

---

## **COMITÉ DE PILOTAGE GROUPE DE TRAVAIL « ENJEU TERRITORIAL »**

---

### **PILOTE :**

- Conseil départemental des Deux-Sèvres

### **COMPOSITION :**

- Conseil départemental des Deux-Sèvres,
- Rectorat / Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale / Personnels de l'Éducation Nationale
- État (réseau France Services)
- Association des Maires des Deux-Sèvres
- Représentants des groupements intercommunaux

### **OBJECTIFS :**

- Compiler et suivre l'actualité sur des exemples de coopérations locales
- Auditionner les acteurs concernés,
- Rédiger une synthèse des travaux à échéances régulières à l'attention du Comité de pilotage « COLLÈGE 2050 ».

Ce Groupe de travail sera chargé de définir des principes généraux de coopérations locales et d'interaction avec d'autres activités publiques.

Ce travail permettra ensuite à chaque territoire (cf. Partie 4) de s'inspirer de ces exemples et propositions afin de définir le projet local, à l'échelle du bassin de vie.

## Groupe de travail « enjeu bâtimentaire »

# L'architecture au service de la qualité de vie et de la sobriété

Le Plan « COLLÈGE 2050 » est l'occasion de définir des principes communs à l'ensemble des établissements publics dont le Département a la charge. Dans la mesure où l'objectif est d'aboutir en 2050 à un parc bâtimentaire entièrement rénové, il convient dès maintenant de définir les grands principes constructifs (matériaux, techniques...) et fonctionnels (surfaces, mutualisations de surfaces ou d'équipements, ...). L'objectif est d'atteindre l'objectif du Zéro Carbone exprimé dans le décret tertiaire du 1<sup>er</sup> mars 2022.

L'un des enjeux majeurs des prochaines années pour le parc de collèges est l'amélioration de ses performances thermiques tant en hiver qu'en été. En effet, la maîtrise des charges de fonctionnement notamment des énergies, ainsi que l'amélioration du confort des usagers (en particulier en période de forte chaleur), nécessite un effort considérable de mise à niveau des bâtiments et plus particulièrement de leur isolation. Les techniques de rafraîchissement telles que le « free-cooling », l'étude de l'orientation des bâtiments, la pose de brise-soleil ou l'utilisation de matériaux plus isolants sont des pistes permettant d'assurer un meilleur confort aux usagers.

L'innovation technique et architecturale sera donc au cœur des nouveaux projets, avec l'emploi de matériaux et de matériels permettant

à la fois une réalisation accélérée des travaux et un gain réel de performance thermique.

Le Groupe de travail sera donc amené à :

- définir les lignes directrices d'un futur bâtiment, ses principes généraux, comment il doit être conçu, ce sur quoi nous sommes d'accord : prime à la fonctionnalité et à l'usage, économie des surfaces, facilité d'entretien et de surveillance, possibilité d'évolution, nécessité d'une approche partagée au niveau départemental pour éviter les prototypes partout et les initiatives ou aménagements spécifiques liés à la volonté d'un principal ;
- mettre au point un référentiel indicatif permettant de standardiser certains espaces pour faciliter la prise en main des locaux par les acteurs (attention aux surfaces pour ne pas s'enfermer et à l'automatisme) ;
- définir des espaces principaux standardisés : cuisines, lieux de vie, sanitaires, chaufferies... ;
- introduire la notion de durabilité dans les aménagements et les techniques employées en priorisant les solutions éprouvées ;
- encourager les solutions locales de production d'énergies ;
- donner un rôle aux espaces extérieurs : végétalisation des cours, production d'électricité, usages pédagogiques.

---

## **COMITÉ DE PILOTAGE GROUPE DE TRAVAIL « ENJEU BÂTIMENTAIRE »**

---

### **PILOTE :**

- Conseil départemental

### **COMPOSITION :**

- Conseil départemental des Deux-Sèvres,
- DSDEN / Personnels de l'Éducation Nationale
- Ordre des Architectes, CAUE, CRER

### **OBJECTIFS :**

- Compiler et suivre l'actualité sur des exemples de solutions mises en œuvre dans d'autres départements
- Auditionner les acteurs concernés,
- Rédiger une synthèse des travaux à échéances régulières à l'attention du Comité de pilotage « COLLÈGE 2050 ».

Le Groupe de travail sera amené à étudier des réalisations récentes correspondant aux orientations retenues et intégrera dans sa réflexion des conseils en matière d'architecture, de matériaux, de conduite de chantiers, de performance énergétique et de végétalisation des espaces.

Il conviendra également de définir les conditions de la concertation locale (élus, parents d'élèves, enseignants...) pour faciliter l'acceptation des projets futurs dans les environnements locaux.

## Groupe de travail « enjeu mobilités »

### Les conditions d'accès des collégiens au collège

La refonte de la carte scolaire et le développement de pôles d'apprentissage et de services renvoient automatiquement à la question de l'accès pour les collégiens, les professionnels, les parents d'élèves et les éventuels autres utilisateurs des futurs équipements.

Le Groupe de travail examinera notamment les points suivants :

- accès aux transports en commun : coordination avec la Région Nouvelle-Aquitaine, optimisation des circuits... ;
- mise en place de lignes de covoiturage dédiées aux collégiens ;
- accessibilité des élèves en situation de handicap ;
- mutualisation du transport adapté ;
- coordination avec les initiatives communales en matière de circulations douces et développement de la pratique vélo pour les déplacements de proximité ;
- sensibilisation des élèves à la pratique vélo ;
- accès aux abords des collèges, connexion avec l'espace public, entrée des collèges, avec par exemple une approche "rue scolaire" mise en place en Belgique.

---

## **COMITÉ DE PILOTAGE GROUPE DE TRAVAIL « ENJEU MOBILITÉS »**

---

### **PILOTE :**

- Conseil départemental

### **COMPOSITION :**

- Conseil départemental des Deux-Sèvres,
- DSDEN / Personnels de l'Éducation Nationale
- Conseil régional de Nouvelle Aquitaine
- Élus locaux

### **OBJECTIFS :**

- Compiler et suivre l'actualité sur le sujet
- Auditionner les acteurs concernés,
- Rédiger une synthèse des travaux à échéances régulières à l'attention du Comité de pilotage « COLLÈGE 2050 ».

**PARTIE**  
**04**



A solid blue diagonal shape that starts from the left edge and extends towards the top right corner of the page.

**UNE RÉFLEXION  
À L'ÉCHELLE  
DES TERRITOIRES**

## Méthodologie générale : de la consultation à l'engagement des parties prenantes

---

L'analyse de la projection démographique, les exigences en matière de performances énergétiques, la nécessaire optimisation des surfaces pour davantage de sobriété, l'obsolescence de certains bâtiments et les attentes de l'Éducation nationale, poussent le Département à prendre des décisions fortes qui engagent l'avenir.

Une réponse pragmatique, simplement comptable, pourrait conduire le Département à réduire d'un tiers le parc des collèges publics afin de l'ajuster aux effectifs et de constituer des ensembles conformes aux préconisations de l'Éducation Nationale.

Le choix de la collectivité départementale est différent.

Le Département considère qu'une réflexion limitée à chaque collège le priverait d'une mise en cohérence de l'offre globale.

Aussi, parce que le choix de maintien, de transformation ou de suppression de collèges constitue en soi un véritable projet de territoire, la stratégie retenue repose sur une concertation par grand bassin homogène.

Ainsi, 5 territoires (Bocage Bressuirais, Thouarsais-Airvaudais, Gâtine, Niortais-Saint-Maixentais, Mellois) sont identifiés pour mener une réflexion à l'échelle du bassin, en prenant en compte tout un ensemble de paramètres liés aux comportements locaux (pôles d'activité, déplacements du quotidien...), aux spécificités territoriales (ruralité, urbanité...) et aux projets de développement (équilibre des territoires, centralités, revitalisations locales..).

Cette réflexion devient alors un sujet partagé avec les élus communaux et intercommunaux qui apprécient pleinement les particularités locales au regard des modes de vie et de l'évolution sociale et sociologique de leur territoire.

Cette implication est nécessaire car elle porte la garantie d'une bonne cohérence du projet à l'échelle du bassin.

Un Comité de pilotage sera donc constitué par territoire afin d'organiser et d'animer la réflexion de l'ensemble des parties prenantes.

## Enjeux et projections territoriales : une responsabilité collective

L'objectif de ces Comités de pilotage appelés « **Comité Territorial Collège 2050** » sera de définir une stratégie à l'échelle de chaque bassin.

Concrètement, les éléments d'analyse présentés précédemment seront pleinement partagés à l'échelle des territoires afin de placer tous les acteurs au même niveau de connaissance.

Il conviendra ensuite de s'interroger sur une refonte de l'implantation des collèges au regard des projets et enjeux locaux, et de la nécessaire optimisation du parc bâtiminaire départemental. Pour cela, les travaux des groupes de travail thématiques seront mis à disposition des Comités Territoriaux. Ils apporteront un éclairage complémentaire notamment sur les caractéristiques du collège de demain.

Le Comité Territorial Collège 2050 sera en particulier très sollicité pour élaborer des propositions sur :

- les éventuels projets de reconversion des sites pour les cas de fermeture en adéquation

avec les projets communaux et intercommunaux ;

- les éventuelles transformations de collèges en pôles de services intégrant la fonction collège parmi d'autres usages ;
- les éventuelles reconfigurations d'établissements en cas notamment de regroupement de plusieurs collèges sur un même site.

Par ailleurs, dans chaque commune directement impactée par une reconversion, une transformation ou une reconfiguration, un « **groupe projet** » sera constitué autour du Maire, co-piloté par le Département, afin de suivre très concrètement chaque situation.

Ce groupe projet sera épaulé par l'ingénierie départementale afin d'accompagner la commune dans la définition, le montage technique et financier et la mise en œuvre du projet concerté.

L'engagement des élus locaux est donc déterminant pour la réussite de ce plan « COLLÈGE 2050 ».

# LES TERRITOIRES COLLÈGES 2050

## Le Bocage Bressuirais

## Le Thouarsais Airvaudais



## La Gâtine

## Le Mellois

## Le Niortais Saint-Maixentais

# Le Bocage Bressuirais

## Collège d'Argentonnay

*Construit en 1975 - Rénovation en 1995*

211 élèves en 2022-2023

195 projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté : 50 %

## Collège de Cerizay

*Construit en 1976 - Rénovations en 1992 et 2003*

360 élèves en 2022-2023

351 projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté : 57 %

## Collège de Moncoutant

*Construit en 1982 - Rénovation en 2003*

279 élèves en 2022-2023

326 projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté : 116 %

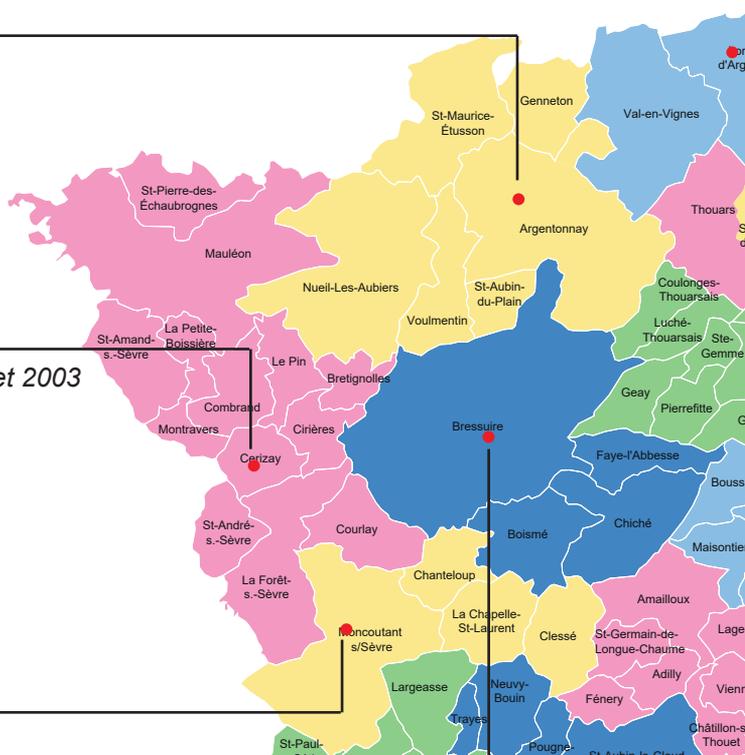
## Collège de Bressuire

*Construit en 2019*

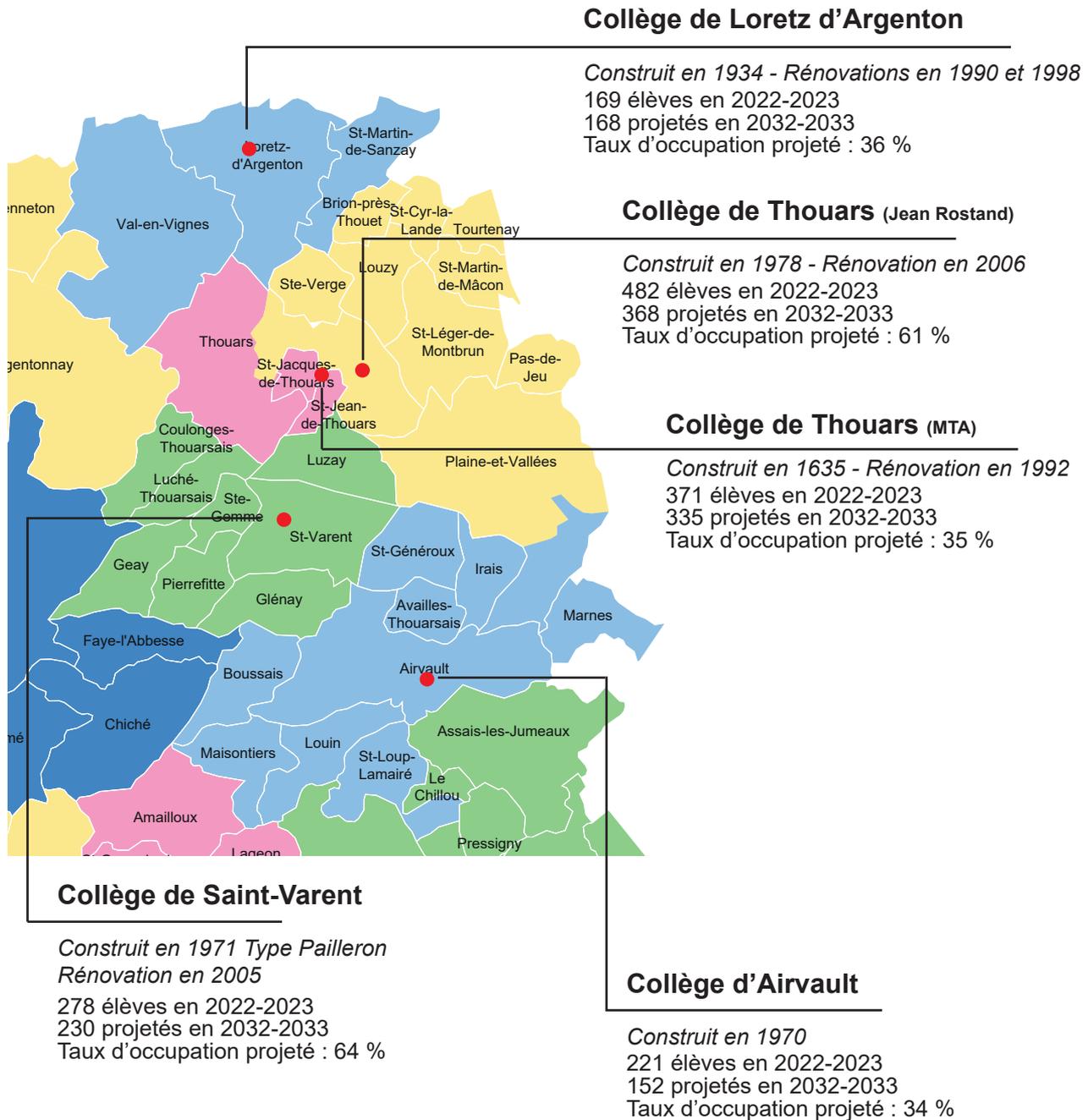
672 élèves en 2022-2023

677 projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté : 95 %



# Le Thouarsais et l’Airvaudais



# La Gâtine

## Collège de L'Absie

Construit en 1953 - Rénovation en 1997

89 élèves en 2022-2023

46 projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté : 14 %

## Collège de Secondigny

Construit en 1968 Type Pailleron - Rénovation en 2005

214 élèves en 2022-2023

201 projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté : 74 %

## Collège de Parthenay (Mendès-France)

Construit en 1938 - Rénovation en 1983

376 élèves en 2022-2023

328 projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté : 73 %

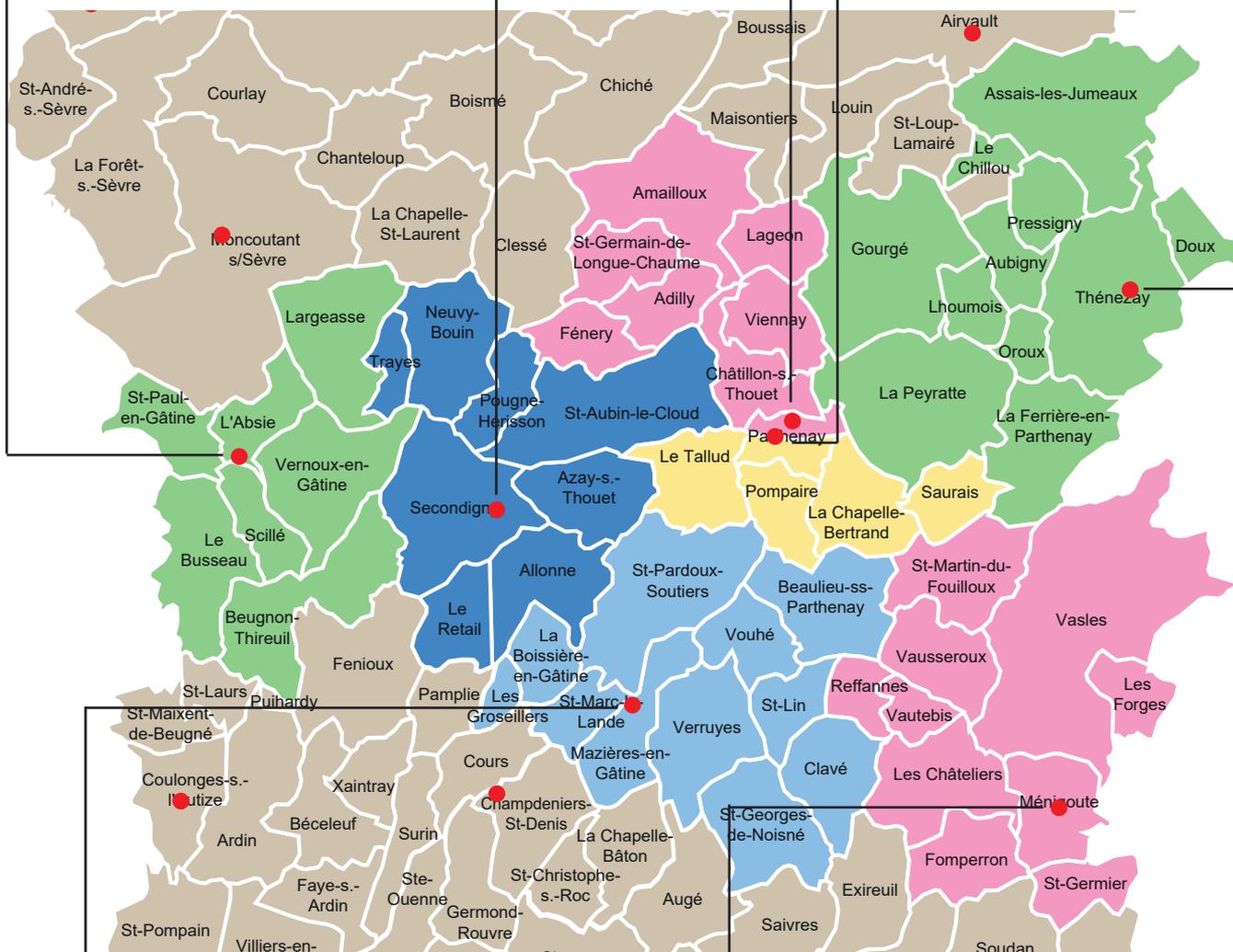
## Collège de Parthenay (Le Marchioux)

Construit en 1834 - Rénovation en 1983

360 élèves en 2022-2023

318 projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté : 49 %



## Collège de Mazières-en-Gâtine

Construit en 1968 Type Pailleron - Rénovation en 2005

252 élèves en 2022-2023

279 projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté : 58 %

## Collège de Thénézay

Construit en 1985 - Rénovation en 2003

184 élèves en 2022-2023

142 projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté : 45 %

## Collège de Ménigoute

Construit en 1953 - Rénovation en 1997

157 élèves en 2022-2023

144 projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté : 45 %

# Le Mellois

## Collège de Celles-sur-Belle

Construit en 1934 - Rénovations en 1998, 2005 et 2018

540 élèves en 2022-2023  
333 projetés en 2032-2033  
Taux d'occupation projeté : 55 %

## Collège de La Mothe-Saint-Héray

Construit en 1960 - Rénovation en 2019

245 élèves en 2022-2023  
143 projetés en 2032-2033  
Taux d'occupation projeté : 75 %

## Collège de Lezay

Construit en 1962  
Rénovations en 1999 et 2006

230 élèves en 2022-2023  
171 projetés en 2032-2033  
Taux d'occupation projeté : 50 %

## Collège de Melle

Construit en 1974 - Rénovation en 2010

458 élèves en 2022-2023  
347 projetés en 2032-2033  
Taux d'occupation projeté : 77 %

## Collège de Sauzé-Vaussais

Construit en 1972

164 élèves en 2022-2023  
108 projetés en 2032-2033  
Taux d'occupation projeté : 37 %

## Collège de Chef-Boutonne

Construit en 1916 - Rénovations en 1999 et 2001

204 élèves en 2022-2023  
82 projetés en 2032-2033  
Taux d'occupation projeté : 22 %

## Collège de Brioux-sur-Boutonne

Construit en 1966 Type Pailleron  
Rénovations en 2005 et 2015

262 élèves en 2022-2023  
229 projetés en 2032-2033  
Taux d'occupation projeté : 60 %



# Le Niortais et le Saint-Maixentais

## Collège de Coulonges-sur-l'Autize

Construit en 1969 - Rénovation en 2015

441 élèves en 2022-2023

405 projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté : 65 %

## Collège de Champdeniers

Construit en 1988

266 élèves en 2022-2023

195 projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté : 44 %

## Collège de Saint-Maixent-l'École

Construit en 1900 - Rénovations en 1996 et 2019

573 élèves en 2022-2023

474 projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté : 79 %

## Collège de La Crèche

Construit en 1953 - Rénovations en 2005 et 2019

686 élèves en 2022-2023

595 projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté : 80 %

## Collège de Niort (Rabelais)

Construit en 1968 - Rénovations en 2005 et 2012

516 élèves en 2022-2023

399 projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté : 89 %

## Collège de Niort (Ph de Commynes)

Construit en 1971 - Rénovation en 1989

501 élèves en 2022-2023

501 projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté : 75 %

## Collège de Niort (G. Philippe)

Construit en 1968 - Rénovations en 1990 et 2005

550 élèves en 2022-2023

537 projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté : 114 %

## Collège de Niort (J. Zay)

Construit en 1968 - Rénovations en 2005 et 2020

506 élèves en 2022-2023

579 projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté : 74 %

## Collège de Niort (P. et M. Curie)

Construit en 1968

Rénovations en 1986, 1997 et 2012

625 élèves en 2022-2023

629 projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté : 98 %

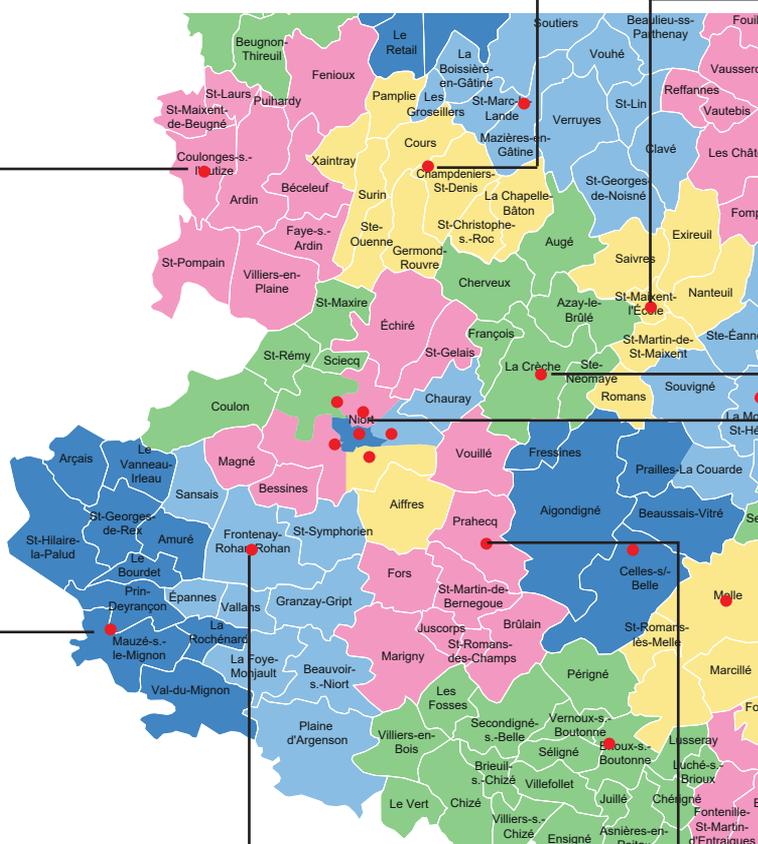
## Collège de Niort (Fontanes)

Construit en 1881 - Rénovation en 1996

606 élèves en 2022-2023

722 projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté : 75 %



## Collège de Frontenay-R-R

Construit en 1953 - Rénovations en 1988 et 1996

618 élèves en 2022-2023

426 projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté : 55 %

## Collège de Prahecq

Construit en 1975 - Rénovations en 1980, 83, 97 et 2008

506 élèves en 2022-2023

487 projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté : 80 %

## Collège de Mauzé-sur-le-Mignon

Construit en 1973 - Rénovation en 2006

370 élèves en 2022-2023

275 projetés en 2032-2033

Taux d'occupation projeté : 57 %



# Conclusion

---

Ce plan « Collège 2050 » est une méthodologie.

Il va donner l'occasion aux acteurs de l'éducation, de la jeunesse et de l'aménagement du territoire de se réunir pour construire une vision commune du collège de demain.

Ce plan est une opportunité.

Il va donner à chacun les outils et repères utiles pour construire un territoire départemental moderne et attractif et qui fait de la jeunesse sa priorité.

La mise en œuvre des orientations, définies notamment par les travaux des groupes de travail, permettra aux élus du Département de faire des choix éclairés et partagés.

Plutôt que de subir une situation en dégradation, le Département est déterminé à choisir son avenir et à faire en sorte que d'une difficulté naisse un grand progrès collectif.

La décision de conserver ou non un établissement est toujours difficile à prendre et le consentement des populations directement concernées est souvent complexe à obtenir.

Pour autant, les élus du Département, conscients de leurs responsabilités vis-à-vis des habitants et de l'avenir des Deux-Sèvres, feront ces choix.

Ils seront portés par une ambition sans précédent envers les jeunes deux-sévriens avec cette idée qu'ils trouvent en Deux-Sèvres toutes les ressources nécessaires à leur épanouissement.

